



## INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

### SARAN (45)



Expertise Faune/Flore

## AUTEURS DE L'ÉTUDE

Expertise de terrain : Xavier Nolosset, Jonathan Lereau, Christophe Bach, Franck Faucheu,  
Patrick Legrand

Rédaction : Xavier Nolosset, Julia Toyer et Nicolas Hugot

Cartographie : Vincent Vauchey

# SOMMAIRE

<b>I - CONTEXTE ET OBJECTIFS</b>	<b>6</b>
<b>II - ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE ET CONTEXTE ECOLOGIQUE GENERAL</b>	<b>7</b>
A - ZONAGES D'INVENTAIRE DU MILIEU NATUREL, ZONES D'INTERET ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)	7
B - ZONAGE REGLEMENTAIRE	9
C - DONNEES COMMUNALES	11
<b>III – DESCRIPTION DES SECTEURS INVENTORIES</b>	<b>16</b>
A - SECTEUR N°1 « PIMELIN »	16
B - SECTEUR N°2 « LES POIRIERS »	17
C – SECTEUR N°3 « LE CHENE VERT ET LES BROSSES »	18
D – SECTEUR N°4 « LA MEDECINERIE ET L'AERODROME »	18
E - SETCEUR N°5 « CHATEAU DE SARAN ET LE CENTRE PENITENTIAIRE »	19
F – SETCEUR N°6 « L'EPINEUX ET SAINT-AIGNAN »	19
G – SECTEUR N°7 « FORET DOMANIALE D'ORLEANS »	20
H – SECTEUR N°8 « L'ORME AU COIN ET LES VALLEES »	21
<b>III - RESULTATS ET ENJEUX PAR GROUPE</b>	<b>23</b>
A - FLORE ET HABITATS	23
B - FAUNE	43
<b>III - ENJEUX LOCALISES ET CONCLUSION</b>	<b>67</b>
<b>IV – INVENTAIRE PARTICIPATIF</b>	<b>72</b>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Photo 1 : Photo aérienne du secteur « Pimelin » .....	16
Photo 2 : Photo aériennes des anciens vergers dans le secteur des Poiriers en 1954 (Source : Géoportail).....	17
Photo 3 : Photo aérienne du secteur des Poiriers de nos jours (Source : Géoportail).....	17
Photo 4 : Photo aérienne du secteur « Chêne vert et les Brosses » (Source : Géoportail) .....	18
Photo 5 : Photo aérienne du secteur « la Médecinerie et l'aérodrome » (Source : Géoportail) .....	18
Photo 6 : Photo aérienne du secteur « château de Saran et le Centre pénitentiaire » (Source : Géoportail).....	19
Photo 7 : Photo aérienne du secteur « l'Epineux et Saint Aignan » (Source : Géoportail) .....	19
Photo 8 : Photo aérienne du secteur « Forêt domaniale d'Orléans » (Source : Géoportail).....	20
Photo 9 : Photo aérienne du secteur « l'Orme au coin et les Vallées » (Source : Géoportail).....	21
Photo 10 : Etang forestier présent sur la commune de Saran .....	25
Photo 11 : Prairie pâturée.....	26
Photo 12 : Prairie de fauche .....	27
Photo 13 : Prairie à Molinie dégradée .....	28
Photo 14 : Fourré .....	29
Photo 15 : Lande à Callunes .....	30
Photo 16 : Saulaie marécageuse .....	31
Photo 17 : Chênaie acidiphile.....	32
Photo 18 : Chênaie - Charmaie .....	33
Photo 19 : Verger .....	34
Photo 20 : Micro-habitats présents dans la zone urbaine.....	36
Photo 21 : Gentiane des marais, in situ (IEA).....	40
Photo 22 : Ratoncule naine, in situ (IEA).....	40
Photo 23 : Orchis tacheté, in situ (IEA).....	40
Photo 24 : Ancolie vulgaire, in situ (IEA) .....	40
Photo 25 : Plaque de caoutchouc de 60 x 60 cm utilisée par IEA .....	44
Photo 26 : Visite d'une cavité et endoscope V-SCOPE utilisé par IEA.....	47
Photo 27 : Détecteurs-amplificateurs d'ultrasons et enregistreurs numériques utilisés lors de l'étude .....	47
Photo 28 : Grenouille agile (IEA) .....	48
Photo 29 : Rainette verte (IEA).....	48
Photo 30 : Triton alpestre (IEA) .....	49
Photo 31 : Triton palmé (IEA) .....	49
Photo 32: Lézard vert (IEA) .....	50
Photo 33: Lézard des murailles (IEA) .....	50
Photo 34 : L'Azuré des Cytises (IEA) .....	52
Photo 35 : Flambé (IEA) .....	52
Photo 36 : Petit Mars changeant (IEA) .....	52
Photo 37 : Petit Sylvain (IEA) .....	52
Photo 38 : Gomphe serpentín (IEA) .....	54
Photo 39 : Méconème fragile (IEA) .....	55
Photo 40 : Phanéroptère méridional.....	55
Photo 41 : Ecureuil roux (IEA) .....	56
Photo 42 : Hérisson d'Europe.....	56
Photo 43 : Bruant jaune (IEA).....	61
Photo 44 : Linotte mélodieuse mâle (IEA ) .....	61
Photo 45 : Pic mar (IEA).....	61
Photo 46 : Pic noir (IEA) .....	61
Photo 47 : Pipit farlouse (IEA) .....	62
Photo 48 : Pouillot fitis (IEA).....	62
Photo 49 : Vanneau huppé.....	62
Photo 50 : Barbastelle d'Europe (IEA).....	64
Photo 51 : Murin à moustaches (IEA).....	64
Photo 52 : Murin de Daubenton (IEA) .....	65
Photo 53 : Oreillard sp. (IEA).....	65
Photo 54 : Pipistrelle commune (IEA).....	66
Photo 55 : Sérotine commune (IEA).....	66

Carte 1 : Cartographie des zones naturelles d'intérêt reconnu (source DREAL Centre).....	10
Carte 2 : Délimitation des secteurs pour l'inventaire de la biodiversité de Saran .....	22
Carte 3 : Cartographie des habitats naturels.....	38
Carte 4 : Synthèse des résultats de la flore et des habitats naturels.....	70
Carte 5 : Synthèse des résultats de la faune.....	71
Tableau 1 : liste des ZNIEFF les plus proches de la commune.....	8
Tableau 2 : Liste des espèces d'oiseaux patrimoniales recensées dans la base de SIRFF .....	11
Tableau 3 : Liste des mammifères patrimoniaux recensés dans la base de SIRFF .....	12
Tableau 4 : Liste des Amphibiens et des reptiles recensés dans la base de SIRFF .....	12
Tableau 5 : Liste des Insectes recensés dans la base de SIRFF .....	12
Tableau 6 : Liste des plantes patrimoniales recensées dans la base de SIRFF .....	13
Tableau 7 : Liste des habitats naturels recensés sur la commune de Saran.....	24
Tableau 8 : Espèces végétales d'intérêt identifiées.....	39
Tableau 9 : Liste des espèces exotiques envahissantes.....	41
Tableau 10 : Reptiles observés sur le site.....	49
Tableau 11 : Lépidoptères identifiés sur le site .....	50
Tableau 12 : Odonates identifiés sur le site.....	53
Tableau 13 : Orthoptères identifiés sur le site .....	54
Tableau 14 : Mammifères terrestres identifiés sur la zone .....	55
Tableau 15 : Oiseaux observés sur le site.....	58
Tableau 16 : Chiroptères identifiés sur le site.....	64
Tableau 17 : Liste des espèces de Reptiles recensées via l'inventaire participatif.....	72
Tableau 18 : Liste des espèces d'oiseaux recensées via l'inventaire participatif .....	72
Tableau 19 : Liste des espèces de mammifères recensées via l'inventaire participatif.....	73
Tableau 20 : Liste globale des espèces végétales recensées sur la commune de Saran.....	75

## I - CONTEXTE ET OBJECTIFS

La commune de Saran a identifié et pris en compte des sites à enjeux lors de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

Elle souhaite approfondir la valeur de ces espaces en termes de biodiversité, en lien avec une des orientations de son PADD : "Maintenir et préserver les composantes naturelles et environnementales" de son territoire et s'orienter pour cela dans la mise en œuvre d'un Inventaire de la biodiversité Communale (IBC).

La Ville de Saran a défini pour ce projet deux phases de travail :

- une phase d'inventaires visant à obtenir une connaissance approfondie de la biodiversité communale, à en déterminer les principaux enjeux et à préconiser en concertation avec les différents acteurs des actions pour maintenir, voire enrichir la biodiversité,
- une phase de sensibilisation, engagée dès le démarrage de l'étude, comportant la mise en place d'un comité de suivi de la mission, la réalisation d'animations grand public sur le thème de la biodiversité et, au terme de l'expertise, la restitution orale de la mission et de ses conclusions auprès des élus, des services et des habitants.

La phase d'inventaires, réalisée entre mars et septembre 2017, a constitué la base de l'expertise. En effet, ce sont ses conclusions en termes d'enjeux qui ont fourni les éléments de réflexion pour l'élaboration d'une stratégie de conservation de la biodiversité communale. Les actions préconisées en sont le reflet. Elles visent à intégrer la préservation des atouts écologiques du territoire communal dans les projets de développement de la commune.

La phase de sensibilisation et de communication engagée au démarrage de l'étude, a pour objectifs de faire partager aux élus, aux acteurs des services et aux habitants les résultats de notre expertise, de leur donner les clés permettant d'appréhender la valeur de la biodiversité communale et de construire en concertation les outils permettant de la préserver.

## II - ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE ET CONTEXTE ECOLOGIQUE GENERAL

### A - ZONAGES D'INVENTAIRE DU MILIEU NATUREL, ZONES D'INTERET ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

#### 1) Généralités

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les zones de type 1, d'une superficie en général limitée, caractérisées par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations, même limitées. Elles ont été recensées dans l'aire d'étude intermédiaire ;
- les zones de type 2, grands ensembles naturels et peu modifiés (massifs forestiers, vallées, plateaux, etc.), riches en espèces ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres biologiques en tenant compte notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice. Elles ont été recensées dans l'aire d'étude éloignée.

Lancé en 1982 à l'initiative du Ministère de l'Environnement, l'inventaire des ZNIEFF constitue une des bases scientifiques majeures de la protection de la nature en France.

L'inventaire est réalisé à l'échelle régionale par des spécialistes dont le travail est validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) nommé par le Préfet de région. Les données sont ensuite transmises au Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) pour évaluation et intégration au fichier national.

#### 2) Zonages dans l'environnement du projet

Aucune ZNIEFF n'est présente sur le territoire de la commune. Les zones les plus proches sont situées au niveau de la Loire et de la Forêt d'Orléans . Elles sont listées et décrites dans le tableau ci-dessous.

Type d'espace naturel	Nom de l'espace naturel	Identifiant national	Superficie	Localisation	Intérêts du site
ZNIEFF type 1	Ile de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et abords	240000023	50,49 ha	Portion de Loire entre La Chapelle-Saint-Mesmin et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	Mosaïque d'habitats typique du lit mineur, espèces déterminantes floristiques surtout sur grèves mais aussi en milieux plus secs ( <i>Gagea pratensis</i> (protégée)), poissons migrateurs, <i>Castor fiber</i> , odonates, bon état de conservation
ZNIEFF type 1	Grèves de Loire à l'amont et à l'aval du Pont Thinat	240030735	56,89 ha	Autour Pont Thinat, entre Orléans et Saint-Jean-Le-Blanc	Bancs de sable et graviers : Sternes naines, flore caractéristique ( <i>Cyperus michelianus</i> , <i>Pulicaria vulgaris</i> (déterminantes)), stationnement migratoire espèces limicoles, reposoirs à laridés, propice à alimentation anatisés
ZNIEFF type 1	Ile et grèves de Combleux	240009434	127,97 ha	Lit mineur de la Loire à l'amont de l'agglomération d'Orléans	lots et grèves nus ou végétalisés, <i>Pulicaria vulgaris</i> (protection nationale), <i>Castor fiber</i> installé, halte migratoire avifaune, nidification sternes (pierregarin et naine), frayères

ZNIEFF type 1	Lisières et Mares des Bois Guillaume.	240030465	40,56	Dans la forêt d'Orléans sur la commune de Loury	Mares forestières et des lisières forestières neutrophiles avec une petite population d' <i>Epipactis pourpre</i> , la <i>Pilulaire globuleuse</i> et le <i>Flûteau nageant</i> (espèces toutes deux protégées).
ZNIEFF type 1	Etang du Bois de Charbonnière	240030504	17,41 ha	6km au sud-ouest de Marigny-les-Usages, alimenté par le Ruet	Formations amphibies, environ 10 espèces déterminantes, 2 protégées, <i>Gratiolia officinalis</i> abondante, habitats bien conservés
ZNIEFF type 2	Massif forestier d'Orléans	240003955	36086,95 ha	Ensemble boisé à l'Est de l'agglomération d'Orléans	Les espèces typiques de la flore se localisent surtout dans les espaces ouverts (allées, chemins forestiers) et les quelques enclaves non forestières (carrière du Grand Cas). Les étangs intraforestiers et périforestiers jouent par ailleurs un rôle important pour l'avifaune.
ZNIEFF type 2	La Loire Orléanaise	240030651	5458,41 ha	Correspond à la boucle septentrionale de la Loire	Lit mineur occupé par des grèves sableuses et des îles, étape migratoire et territoire de chasse de nombreuses espèces, diverses espèces patrimoniales (cf ZNIEFF type 1)

Tableau 1 : Liste des ZNIEFF les plus proches de la commune



## B - ZONAGE REGLEMENTAIRE

### 1) Généralités

Le zonage réglementaire à proximité du site d'étude concerne le réseau Natura 2000. C'est pourquoi nous aborderons ici uniquement ce dispositif réglementaire.

Il existe cependant d'autres zonages réglementaires qui sont les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes (APPB), les Parc Naturel Régionaux, les sites RAMSAR, les Espaces Naturels Sensibles et les réserves naturelles.

Le réseau Natura 2000 s'appuie sur deux directives européennes :

- La directive européenne 92/43/CEE modifiée, dite Directive Habitats, qui porte sur la conservation des habitats naturels ainsi que sur le maintien de la flore et de la faune sauvages. En fonction des espèces et des habitats cités dans ses différentes annexes, les États membres doivent désigner des Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Les sites retenus par la Commission européenne et en attente de validation par leur pays sont appelés Sites d'Importance Communautaire (SIC).
- La directive européenne n° 2009/147/CE dite Directive Oiseaux qui concerne quant à elle la conservation des oiseaux sauvages. Elle organise la protection des oiseaux ainsi que celle de leurs habitats en désignant des Zones de Protection Spéciale (ZPS) selon un processus analogue à celui relatif aux ZSC.

Le réseau Natura 2000 formera ainsi à terme un ensemble européen réunissant les ZSC et les ZPS. Dans tous les sites constitutifs de ce réseau, les États membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats et espèces concernés.

### 2) Sites Natura 2000 dans l'environnement du projet

Les quatre zonages réglementaires les plus proches de la zone d'étude sont liés à la présence de la Forêt d'Orléans et de la Loire. Il s'agit des ZPS de la « **Forêt d'Orléans** » (FR2410018) et la « **Vallée de la Loire du Loiret** » (FR 2410017) pour la Directive Oiseaux, et des ZSC « **Forêt d'Orléans et périphérie** » (FR2400524) et « **Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire** » (FR2400528) qui concerne la Directive Habitats. Ces zonages sont situés à environ 500 mètres concernant la ZSC « Forêt d'Orléans et périphérie », 6 km pour les sites concernant la Loire et 16 km pour la ZPS « **Forêt d'Orléans** ».

La ZPS « **Forêt d'Orléans** » est liée au grand intérêt avifaunistique du massif forestier d'Orléans avec la nidification du Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), de l'Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*) et du Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), pour ne citer que les espèces les plus emblématiques. Outre la nidification d'espèces hautement patrimoniales, les étangs qui parsèment la ZPS sont des zones de halte privilégiées pour l'avifaune migratrice. Cette grande zone Natura 2000 reprend à peu près les mêmes délimitations que la ZNIEFF dite du "Massif forestier d'Orléans".

La ZSC « **Forêt d'Orléans et périphérie** » est située sur le même massif forestier mais regroupe de nombreux petits périmètres dont l'intérêt est lié à la présence de zones humides de grande qualité (étangs, tourbières, marais, mares).

La ZPS « **Vallée de la Loire du Loiret** » concerne la Loire et le Loiret (plus leurs rives) dans tout le département du Loiret. L'intérêt majeur du site repose sur les milieux et les espèces ligériennes liés à la dynamique du fleuve. Ces milieux hébergent de nombreuses espèces de l'Annexe II de la Directive Habitats. Vastes forêts alluviales résiduelles à bois dur parmi les plus belles et les plus représentatives de la Loire moyenne.

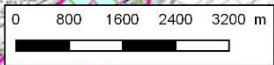
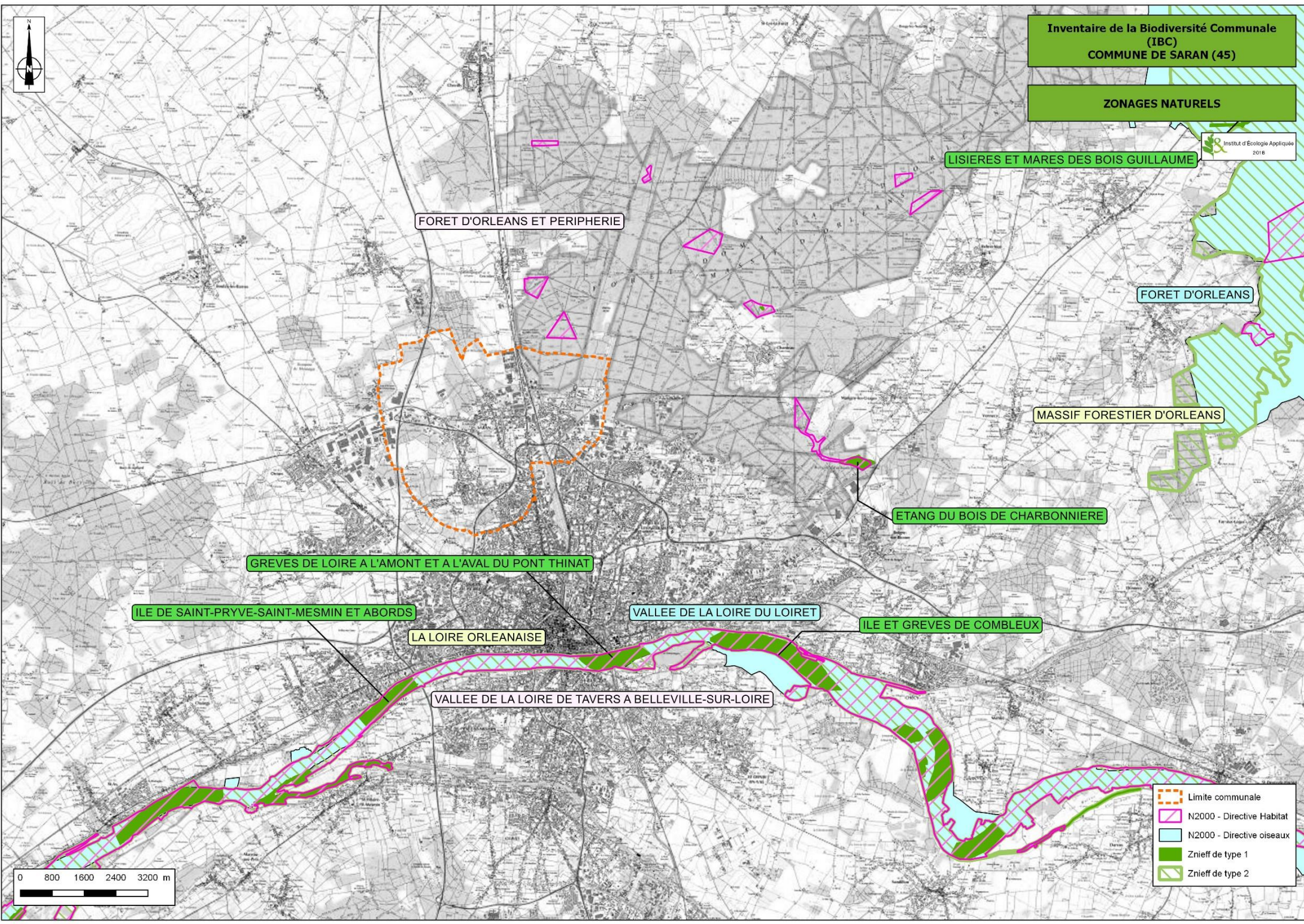
La ZSC « **Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire** » correspond à la boucle septentrionale de la Loire. L'intérêt majeur du site repose sur les milieux et les espèces ligériens liés à la dynamique du fleuve. Ces milieux hébergent de nombreuses espèces de l'Annexe II



**Inventaire de la Biodiversité Communale  
(IBC)  
COMMUNE DE SARAN (45)**

**ZONAGES NATURELS**

Institut d'Ecologie Appliquée  
2018



- Limite communale
- N2000 - Directive Habitat
- N2000 - Directive oiseaux
- Znieff de type 1
- Znieff de type 2

## C - DONNEES COMMUNALES

Une analyse bibliographique concernant les espèces présentes sur la commune de Saran a été réalisée.

Pour cela, trois bases de données ont été consultées. La première concerne le site du **SIRFF (Système d'Information Régional sur la Faune et la Flore)** de la région Centre-Val de Loire. Ce réseau, géré par France Nature Environnement Centre-Val de Loire en collaboration avec ses associations adhérentes, constitue la base de données naturaliste au niveau régional.

La seconde concerne la base de données du **Conservatoire Botanique Natural du Bassin Parisien (CBNBP)** pour la flore.

Les données recueillies lors de ces recherches bibliographiques sont présentées ci-dessous.

### 1) Le site du SIRFF (Système d'Information Régional sur la Faune et la Flore)

#### a) Oiseaux

Au total 99 espèces d'oiseaux ont été recensées dans cette base de données dont 80 sont protégées à l'échelle nationale. Après analyse de ces données 12 espèces sont considérées comme patrimoniales, à savoir considérées comme « quasi menacée » (NT) à « en danger critique » (CR) sur les listes rouges régionale et nationale. Ces espèces sont listées ci-dessous.

Tableau 2 : Liste des espèces d'oiseaux patrimoniales recensées dans la base de SIRFF

Nom français	Nom scientifique	DO An. I	Pro. Nat.	Liste rouge Nat.	Liste rouge Rég.	DZ	Critère DZ
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	*	*	NT	NT	*	*
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	*	Art. 3	VU	VU	DZ	*
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	*	Art. 3	EN	VU	*	*
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	*	Art. 3	VU	NT	*	*
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	DO	Art. 3	NT	VU	DZ	Zone de nidification hors culture
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	DO	Art. 3	EN	CR	DZ	Zone de nidification
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	*	Art. 3	VU	EN	DZ	Zone de nidification
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	*	Art. 3	VU	NT	*	*
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	*	Art. 3	NT	EN	DZ	Zone de nidification hors Loire
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	*	Art. 3	VU	NT	*	*
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	*	Art. 3	VU	VU	*	*
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	*	*	NT	VU	DZ	Zone de nidification cultures comprises

Légende :

DO An. I : espèce inscrite à l'annexe 1 de la « Directive Oiseaux »

Pro. Nat. : Protection nationale , Art 3 : espèce inscrite à l'article 3 de l'arrêté du 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

Liste rouge Nat. : Liste rouge Nationale des oiseaux menacés (2016)

Liste rouge Rég. : Liste rouge Régionale des oiseaux menacés (2013)

DZ : Espèce déterminante de ZNIEFF

NT : Quasi-menacée / VU : Vulnérable / EN : En danger / CR : En danger critique

#### b) Mammifères

Concernant les mammifères, 11 espèces ont été observées sur la commune dont 4 sont considérées comme patrimoniales au regard de leur protection et de leur statut dans la liste rouge nationale de 2017. Ces espèces sont présentées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 3 : Liste des mammifères patrimoniaux recensés dans la base de SIRFF**

Nom français	Nom scientifique	DH An. II	Pro Nat	Liste rouge Nat.	Liste rouge Rég	DZ
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	*	Art. 2	LC	LC	*
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	*	*	NT	LC	*
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	*	Art. 2	LC	LC	*
Castor d'Eurasie	<i>Castor fiber</i>	DH	Art. 2	LC	VU	DZ

Légende :

DH An. II : espèce inscrite à l'annexe II de la « Directive Habitat »

Pro. Nat. : Protection nationale , Art 2 : espèce inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire

Liste rouge Nat. : Liste rouge Nationale des mammifères terrestres (2017)

Liste rouge Rég. : Liste rouge Régionale des mammifères terrestres (2013)

DZ : Espèce déterminante de ZNIEFF

LC : Préoccupation mineur / NT : Quasi-menacée

Aucune espèce de Chiroptères n'est présente dans la base de données.

### c) Amphibiens et Reptiles

8 espèces protégées et patrimoniales ont été identifiées sur la commune. Elles sont présentées ci-dessous.

**Tableau 4 : Liste des Amphibiens et des reptiles recensés dans la base de SIRFF**

Nom français	Nom scientifique	DH An.IV	Pro Nat	Liste rouge Nat.	Liste rouge Rég	DZ
Grenouille commune	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	*	Art. 5	NT	LC	*
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	DH	Art. 2	LC	LC	*
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	DH	Art. 2	LC	LC	*
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	*	Art. 3	LC	LC	*
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	*	Art. 3	LC	LC	*
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	*	Art. 3	LC	VU	*
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	*	Art. 2	LC	LC	*
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	DH	Art. 2	LC	LC	*

Légende :

DH An. IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la « Directive Habitat »

Pro. Nat. : Protection nationale : espèces inscrites dans l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire / Art. 2 : préservation des individus, de l'habitat d'espèce et des aires de déplacement / Art. 3 : préservation des individus , Art. 5 : Interdiction de mutiler les individus.

Liste rouge Nat. : Liste rouge Nationale des Amphibiens et des reptiles menacés (2015)

Liste rouge Rég. : Liste rouge Régionale des Amphibiens (2017) et des reptiles (2013)

DZ : Espèce déterminante de ZNIEFF

LC : Préoccupation mineur / NT : Quasi-menacée / VU : Vulnérable

### d) Insectes

10 espèces de papillons et 5 espèces de coléoptères ont été observées sur la commune. Concernant ces observations deux espèces d'intérêt sont recensées, il s'agit du Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*) et de l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*), toutes deux inscrites à l'annexe II de la Directive habitat.

**Tableau 5 : Liste des Insectes recensés dans la base de SIRFF**

Nom français	Nom scientifique	DH An.II	Pro Nat	Liste rouge Nat.	Liste rouge Rég	DZ
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	*	*	LC	LC	*
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	*	*	LC	LC	*
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	*	*	LC	LC	*
Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	*	*	LC	LC	*
Le Sphinx du Liseron	<i>Agrius convolvuli</i>	*	*	*	*	*
La Goutte-de-sang	<i>Tyria jacobaeae</i>	*	*	*	*	*
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	*	*	LC	LC	*
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	*	*	LC	LC	*
L'Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	DH An.II	*	*	*	*
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	*	*	LC	LC	*
Lucane Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	DH An.II	*	*	*	*
Hanneton des jardins	<i>Phyllopertha horticola</i>	*	*	*	*	*
Cicindèle champêtre	<i>Cicindela campestris</i>	*	*	*	*	*
Lampyre ou ver luisant	<i>Lampyrus noctiluca</i>	*	*	*	*	*
Dytique bordé	<i>Dytiscus marginalis</i>	*	*	*	*	*

Légende :

DH An. II : espèce inscrite à l'annexe II de la « Directive Habitat »

Pro. Nat. : Protection nationale : espèces inscrites dans l'arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire

Liste rouge Nat. : Liste rouge Nationale des Papillons de jour menacés (2012)

Liste rouge Rég. : Liste rouge Régionale des Lépidoptères (2013)

DZ : Espèce déterminante de ZNIEFF

LC : Préoccupation mineur

## e) Flore

La base de données recense 330 espèces dont 32 espèces sont considérées comme rare à non revue récemment sur la liste rouge régionale (2016). Parmi celles-ci une espèce est protégée. Ces espèces sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Liste des plantes patrimoniales recensées dans la base de SIRFF

Nom français	Nom scientifique	Prot. Nat.	Prot. Rég	DH	Liste rouge Rég	DZ	Esp. Invasive
Amarante couchée ; Amarante étalée	<i>Amaranthus deflexus</i>	*	*	*	R	*	*
Anémone sauvage	<i>Anemone sylvestris</i>	PN1	*	*	NRR	X	*
Anthyllide vulnéraire	<i>Anthyllis vulneraria</i>	*	*	*	R	*	*
Bleuet	<i>Cyanus segetum</i>	*	*	*	R	*	*
Bugle de Genève	<i>Ajuga genevensis</i>	*	*	*	R	*	*
Daphné lauréole	<i>Daphne laureola</i>	*	*	*	R	*	*
Fenouil commun	<i>Foeniculum vulgare</i>	*	*	*	RR	*	*
Gypsophile des murailles	<i>Gypsophila muralis</i>	*	*	*	R	*	*
Jonquille des bois ; Jonquille trompette ; Jonquille jaune	<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	*	*	*	RR	*	*
Laitue des murailles	<i>Lactuca muralis</i>	*	*	*	R	*	*
Lamier tacheté ; Ortie morte	<i>Lamium maculatum</i>	*	*	*	R	*	*
Mahonia à feuilles de houx	<i>Berberis aquifolium</i>	*	*	*	R	*	3
Massette à feuilles étroites	<i>Typha angustifolia</i>	*	*	*	RR	*	*
Mélampyre des champs	<i>Melampyrum arvense</i>	*	*	*	R	*	*

Nom français	Nom scientifique	Prot. Nat.	Prot. Rég.	DH	Liste rouge Rég	DZ	Esp. Invasive
Mélilot officinal	<i>Melilotus officinalis</i>	*	*	*	R	*	*
Mibora naine	<i>Mibora minima</i>	*	*	*	R	*	*
Miroir-de-Vénus ; Speculaire miroir-de-Vénus	<i>Legousia speculum-veneris</i>	*	*	*	R	*	*
Molène blattaire	<i>Verbascum blattaria</i>	*	*	*	R	*	*
Molène pulvérulente	<i>Verbascum pulverulentum</i>	*	*	*	R	*	*
Montie des fontaines	<i>Montia arvensis</i>	*	*	*	R	*	*
Muguet	<i>Convallaria majalis</i>	*	*	*	R	*	*
Néottie nid-d'oiseau	<i>Neottia nidus-avis</i>	*	*	*	R	*	*
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>	*	*	*	R	*	*
Orchis à deux feuilles	<i>Platanthera bifolia</i>	*	*	*	RR	*	*
Orobanche de la picride	<i>Orobanche picridis</i>	*	*	*	RR	*	*
Orobanche du panicaut ; Orobanche violette	<i>Orobanche amethystea</i>	*	*	*	R	*	*
Oseille à oreillettes	<i>Rumex thyrsoiflorus</i>	*	*	*	R	*	*
Perce-neige ; Clochette d'hiver ; Galanthine ; Goutte de lait	<i>Galanthus nivalis</i>	*	*	DH5	R	*	*
Peuplier blanc	<i>Populus alba</i>	*	*	*	RR	*	*
Peuplier grisard	<i>Populus x canescens</i>	*	*	*	R	*	*
Potamot à feuilles de renouée	<i>Potamogeton polygonifolius</i>	*	*	*	R	*	*
Spargoute des champs ; Spergule des champs	<i>Spergula arvensis</i>	*	*	*	R	*	*

Légende :

DH5: espèce inscrite à l'annexe V de la « Directive Habitat » cela concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Pro. Nat. : Protection nationale : espèces inscrites dans l'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire

Prot. Rég. : Protection régionale : espèces inscrites dans l'arrêté du 12 mai 1993 fixant la liste des espèces végétales protégées en région Centre-Val de Loire complétant la liste nationale

Liste rouge Rég. : Liste rouge Régionale de la flore vasculaire (2016)

DZ : Espèce déterminante de ZNIEFF

NRR/RR/R : non revue récemment /Très rare/rare

Esp. Invasive : liste des plantes exotique envahissante (2018) / 3 :espèces exotique envahissantes potentielles implantées

## 2) Les données du CBNBP

Au total, 265 espèces de plantes ont été recensées dans la base de données du Conservatoire Botanique du Bassin Parisien (CBNBP). Parmi celles -ci 37 sont considérées comme patrimoniales. Toutefois, seules 5 d'entre elles ont été observées récemment.

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière observation	Niveau de protection	Statut de menace	DZ	Degré de rareté
<i>Ajuga chamaepitys</i> subsp. <i>Chamaepitys</i>	Petite Ivette	1997			OUI	Très rare
<i>Anemone pulsatilla</i>	Pulsatille vulgaire	1890	PR	LRR : VU	OUI	Très rare
<i>Anemone sylvestris</i>	Anémone sauvage	1928	PN		OUI	Non revue récemment
<i>Bombycilaena erecta</i>	Gnaphale dressée	1849		LRR : EN	OUI	Extrêmement rare
<i>Cervaria rivini</i>	Peucédan Herbe aux cerfs	2016			OUI	Rare
<i>Cornus mas</i>	Cornouiller mâle	2001			OUI	Très rare
<i>Cytisus lotoides</i>	Cytise de France	1849			OUI	Très rare

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière observation	Niveau de protection	Statut de menace	DZ	Degré de rareté
<i>Delphinium consolida</i> subsp. <i>Consolida</i>	Dauphinelle Consoude	1998		LRR : EN	OUI	Extrêmement rare
<i>Doronicum plantagineum</i>	Doronic à feuilles de plantain	2001	PR	LRR : VU	OUI	Extrêmement rare
<i>Fumaria vaillantii</i>	Fumeterre de Vaillant	1890		LRR : EN		Extrêmement rare
<i>Galatella linosyris</i>	Aster linosyris	1928			OUI	Extrêmement rare
<i>Galeopsis segetum</i>	Galéopsis douteux	1890		LRR : VU	OUI	Extrêmement rare
<i>Glebionis segetum</i>	Chrysanthème des moissons	1849		LRR : VU	OUI	Extrêmement rare
<i>Gymnadenia conopsea</i>	Gymnadénie moucheron	1985			OUI	Très rare
<i>Hippuris vulgaris</i>	Pesse d'eau	1849	PE	LRR : CR	OUI	Extrêmement rare
<i>Inula salicina</i>	Inule à feuilles de saule	1928			OUI	Très rare
<i>Legousia hybrida</i>	Miroir de Vénus hybride	1849		LRR : EN	OUI	Très rare
<i>Linum leonii</i>	Lin des Alpes	1857	PR	LRR : EN	OUI	Extrêmement rare
<i>Luronium natans</i>	Flûteau nageant	1849	PE	LRR : VU	OUI	Très rare
<i>Lycopodiella inundata</i>	Lycopode des tourbières	1890	PN	LRR : CR	OUI	Extrêmement rare
<i>Narcissus poeticus</i>	Narcisse des poètes	1997	PR	LRR : EN	OUI	Extrêmement rare
<i>Neotinea ustulata</i>	Orchis brûlé	1983	PR		OUI	Rare
<i>Neslia paniculata</i>	Neslie paniculée	1890		LRR : CR?		Extrêmement rare
<i>Neslia paniculata</i> subsp. <i>Thracica</i>	Neslie apiculée	1890		LRR : CR?		Extrêmement rare
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse répandu	1890	PR	LRR : VU	OUI	Très rare
<i>Orlaya grandiflora</i>	Caucalis à grandes fleurs	1849		LRR : CR?	OUI	Non revue récemment
<i>Paris quadrifolia</i>	Parisette à quatre feuilles	1890	PR		OUI	Très rare
<i>Persicaria minor</i>	Petite Renouée	2003			OUI	Très rare
<i>Persicaria mitis</i>	Renouée douce	2003			OUI	Très rare
<i>Pilularia globulifera</i>	Boulette d'eau	1890	PN		OUI	Rare
<i>Podospermum laciniatum</i> subsp. <i>Laciniatum</i>	Scorzonère à feuilles de Chausse-trappe	1849			OUI	Non revue récemment
<i>Polygala calcarea</i>	Polygale du calcaire	1850			OUI	Très rare
<i>Ranunculus arvensis</i>	Renoncule des champs	1890		LRR : EN	OUI	Extrêmement rare
<i>Sparganium natans</i>	Rubanier nain	1890	PR	LRR : EN	OUI	Extrêmement rare
<i>Teucrium botrys</i>	Germandrée botryde	1890			OUI	Très rare
<i>Trifolium rubens</i>	Trèfle rougeâtre	1928			OUI	Rare
<i>Valerianella eriocarpa</i>	Valérianne à fruits velus	1849			OUI	Très rare

Légende :

PE: espèce inscrite à l'annexe II de la « Directive Habitat »

PN. : Protection nationale : espèces inscrites dans l'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire

PR. : Protection régionale : espèces inscrites dans l'arrêté du 12 mai 1993 fixant la liste des espèces végétales protégées en région Centre-Val de Loire complétant la liste nationale

LRR. : Liste rouge Régionale de la flore vasculaire (2016) : VU : Vulnérable / EN : En danger / CR : En danger critique

DZ : Espèce déterminante de ZNIEFF

Esp. Invasive : liste des plantes exotique envahissante (2018) / 3 : espèces exotique envahissantes potentielles implantées

### III – DESCRIPTION DES SECTEURS INVENTORIES

Dans le cadre de l'élaboration de l'inventaire de la biodiversité, 8 secteurs ont été définis. Au sein de ces divers secteurs des inventaires concernant la flore, les habitats naturels et la faune ont été réalisés.

#### A - SECTEUR N°1 « PIMELIN »



*Photo 1 : Photo aérienne du secteur « Pimelin »*

Ce secteur situé au sud de la commune est déconnecté des autres ensembles naturels présents sur le territoire. Il est composé essentiellement de zones boisées constituées de diverses essences végétales ainsi que des cultures et des prairies. Son intérêt réside principalement dans cette mosaïque d'habitat ouvert et fermé qui lui permet d'accueillir une diversité d'espèce relativement importante.



## B - SECTEUR N°2 « LES POIRIERS »

Au sud-ouest de la commune, ce secteur englobe principalement des boisements de feuillus relativement jeunes. Ces boisements sont issus d'un abandon progressif des vergers présents sur la commune dans les années 50. Cette fermeture est illustrée par les photos ci-dessous. Deux grandes zones culture ainsi que quelques prairies sont également présentes dans ce secteur.



*Photo 2 : Photo aériennes des anciens vergers dans le secteur des Poiriers en 1954 (Source : Géoportail)*



*Photo 3 : Photo aérienne du secteur des Poiriers de nos jours (Source : Géoportail)*

### C – SECTEUR N°3 « LE CHENE VERT ET LES BROSSES »



Photo 4 : Photo aérienne du secteur « Chêne vert et les Broses » (Source : Géoportail)

En continu du secteur des « Poirier », le secteur n°3 est composé de boisements de feuillus et de conifères plus matures que ceux présents sur le secteur n°2 ainsi que de parcelles cultivées et des prairies. Une zone défrichée sous la ligne à haute tension entraîne la présence d'un habitat naturel supplémentaire.

### D – SECTEUR N°4 « LA MEDECINERIE ET L'AERODROME »



Photo 5 : Photo aérienne du secteur « la Médecinerie et l'aéroport » (Source : Géoportail)

Ce secteur est un secteur qui en partie concerné par des habitats naturels perturbés notamment au niveau de l'aéroport. La partie la plus au nord comprend le boisement et l'étang de la Médecinerie. Ce secteur enclavé dans la zone urbaine et coupé par l'A701 semble représenté un enjeu moindre pour le développement de la biodiversité.

## E - SETCEUR N°5 « CHATEAU DE SARAN ET LE CENTRE PENITENTIAIRE »

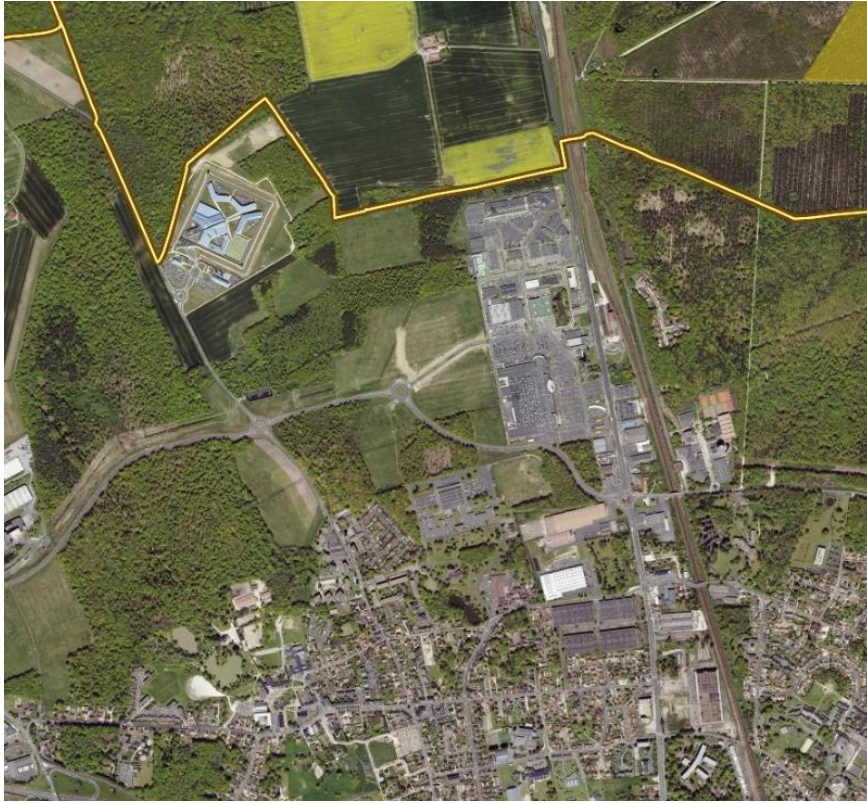


Photo 6 : Photo aérienne du secteur « château de Saran et le Centre pénitentiaire » (Source : Géoportail)

Le secteur est principalement boisé avec quelques zones encore ouvertes concernées par des zones de prairies. Quelques zones de cultures sont également présentes. Enfin des mares et notamment l'étang du château viennent enrichir les milieux naturels présents dans ce secteur.

## F – SETCEUR N°6 « L'EPINEUX ET SAINT-AIGNAN »



Photo 7 : Photo aérienne du secteur « l'Epineux et Saint Aignan » (Source : Géoportail)

Ce secteur est dominé par les cultures. Plusieurs mares sont présentes au sein des parcelles cultivées ainsi que des boisements. Quelques zones ouvertes concernées par des prairies et des jachères sont également présentes.

## G – SECTEUR N°7 « FORET DOMANIALE D'ORLEANS »

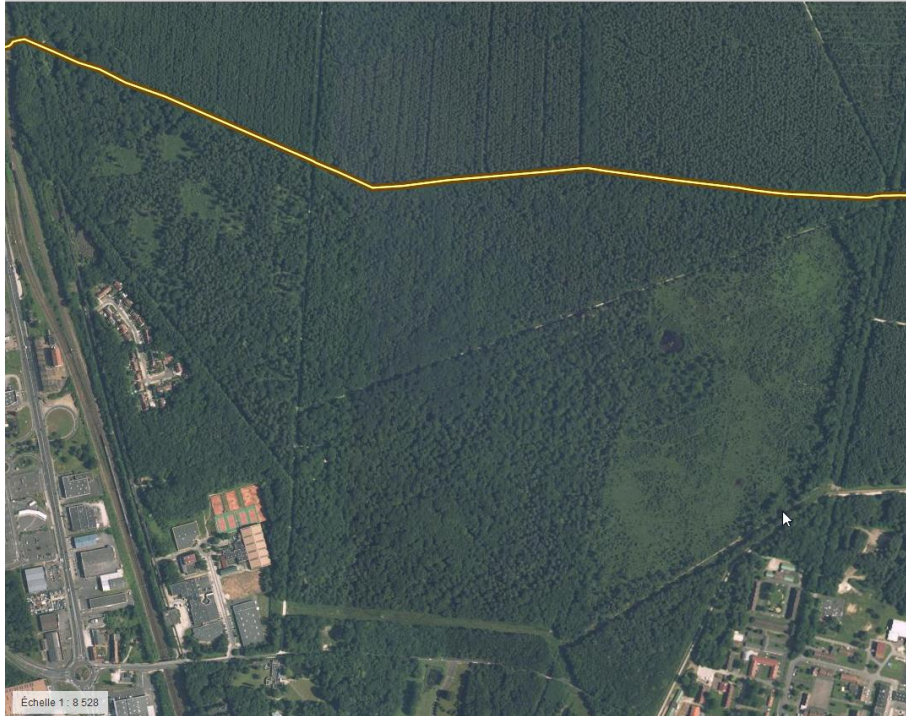


Photo 8 : Photo aérienne du secteur « Forêt domaniale d'Orléans » (Source : Géoportail)

Ce secteur est entièrement concerné par des boisements de feuillus et conifères. Une zone de prairie est incluse dans le boisement même. Quelques mares forestières sont également observées.

## H – SECTEUR N°8 « L'ORME AU COIN ET LES VALLÉES »



*Photo 9 : Photo aérienne du secteur « l'Orme au coin et les Vallées » (Source : Géoportail)*

Ce secteur englobe une partie de la zone urbaine de la commune. Les jardins et les espaces publics représentent les zones d'intérêt pour le développement de la biodiversité.



-  Limite communale
-  ZONE\_IBC\_1 : Pimelin
-  ZONE\_IBC\_2 : les Poiriers
-  ZONE\_IBC\_3 : le Chêne vert, les Broses
-  ZONE\_IBC\_4 : la Médecinerie, l'Aérodrome
-  ZONE\_IBC\_5 : Château de Saran, Centre pénitentiaire
-  ZONE\_IBC\_6 : l'Épineux, Saint-Aignan
-  ZONE\_IBC\_7 : Forêt Domaniale d'Orléans
-  ZONE\_IBC\_8 : l'Orme au coin, les Vallées

### III - RESULTATS ET ENJEUX PAR GROUPE

#### A - FLORE ET HABITATS

Les inventaires botaniques ont été menés aux dates suivantes :

- 12 mars 2017,
- 17 et 19 avril 2017,
- 05, 09, 10, 12, 15, 16 et 22 mai 2017,
- 01, 12, 16, 23 juin 2017,
- 04 et 10 juillet 2017.

##### 1) Méthodologie de hiérarchisation des enjeux flore et habitats

La définition des enjeux portant sur les espèces végétales de l'aire d'étude repose sur deux principes fondamentaux que sont :

- ❖ Le statut de protection de l'espèce défini par :
  - la protection régionale,
  - la protection nationale (annexes I et II),
- ❖ La patrimonialité de l'espèce définie selon :
  - le statut de rareté régionale selon le catalogue de la flore régionale du CBNBP (avril 2016) et le statut de rareté départementale selon l'Atlas de la flore du Loiret du CBNBP (2007),
  - la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF,
  - la Liste Rouge régionale.

Ces deux critères sont ensuite pondérés par l'état de conservation de l'espèce localement et dans l'aire d'étude. Celui-ci est défini notamment selon :

- l'effectif de la population de l'espèce présente sur le site,
- la capacité de l'espèce à se maintenir dans l'aire d'étude si les conditions actuelles sont maintenues,
- la répartition de l'espèce dans la zone considérée (communes limitrophes, département).

La définition des enjeux relatifs aux habitats naturels repose sur leur patrimonialité définie aux niveaux régional et européen. Elle prend en compte les référentiels suivants :

- la Liste des habitats déterminants de ZNIEFF,
- la Liste Rouge régionale des Habitats naturels,
- la Liste des habitats d'intérêt communautaire (inscrits à la directive "Habitats").

La patrimonialité est ensuite pondérée selon l'état de conservation de l'habitat considéré selon les critères suivants :

- la surface occupée par l'habitat considéré dans le site d'étude,
- le stade dynamique de la formation végétale considérée et sa capacité à se maintenir si les conditions actuelles sont maintenues,
- la fréquence de l'habitat dans la région (si l'information est disponible),
- la typicité de l'habitat,
- la richesse floristique de l'habitat.

## 2) Habitats recensés

Au total, une diversité de 19 habitats naturels a été recensée sur la commune de Saran. Ces habitats sont présentés dans le tableau ci-dessous avec les correspondances des codes Corine biotopes et EUNIS.

Tableau 7 : Liste des habitats naturels recensés sur la commune de Saran

Nom de l'habitat (Code Corine Biotopes = CB)	Code CB	Nom de l'habitat (EUNIS)	Code EUNIS	Correspondance avec la cartographie des habitats
Eaux douces stagnantes	22	Eaux dormantes de surface	C1	Étang
Pâtures mésophiles	38.1	Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	E2.1	Prairie pâturée Prairie pâturée et verger
Prairies de fauche de basse altitude	38.2	Prairies de fauche de basse et moyenne altitude	E2.2	Prairie de fauche Prairie de fauche mêlée à des zones rudérales Fourré mêlée à de la végétation herbacée
Communautés de à Reines des près et communautés associées	37.1	Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses	E3.4	Prairie humide eutrophe
Prairies humides oligotrophes	37.3	Prairies oligotrophes humides ou mouilleuses	E3.5	Prairie à Molinie dégradée
Fourrés	31.8	Fourrés tempérés	F3.1	Fourré Fourré mêlée à de la végétation herbacée Friche envahit par des fourrés
Landes sèches	31.2	Landes sèches	F4.2	Lande à callunes en bord d'étang
Saussaies marécageuses	44.92	Saussaies marécageuses et fourrés des bas -marais à <i>Salix</i>	F9.2	Saulaie marécageuse
Chênaies acidiphiles	41.5	Boisements acidiphiles dominés par des <i>Quercus</i>	G1.8	Chênaie acidiphile
Chênaies - Charmaies	41.2	Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à <i>Quercus</i> , <i>Fraxinus</i> , et <i>Carpinus betulus</i>	G1.A1	Chênaie - Charmaie
Plantations de Robiniers	83.324	Plantations de <i>Robinia</i>	G1.C3	Bosquet de Robiniers
Vergers de hautes tiges	83.1	Vergers d'arbres fruitiers et d'arbres à noix	G1.D4	Verger
Forêts de Pins sylvestres	42.5	Pinèdes à <i>Pinus sylvestris</i> au sud de la taïga	G3.4	Pinède
Forêts mixtes	43	Boisements mixtes à <i>Pinus sylvestris</i> et à <i>Quercus thermophiles</i>	G4.C	Boisement mixte
Terrains en friche	87.1	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles	I1.52	Terrain en friche Friche rudérale perturbée Friche envahit par des fourrés
Jardins	85.3	Petits jardins ornementaux et domestiques	I2.2	Jardin potager commun
Villes, villages et sites industriels	86	Bâtiments résidentiels des villes et des centres villes	J1.1	Zone urbaine
Cultures avec marges de végétation spontanée	82.2	Culture intensives parsemées de bandes de végétation naturelle et/ou semi-naturelle	X07	Culture, bordure de culture et chemin agricole
Grands parcs	85.1	Grands parcs	X11	Grand parc



a) Étang (code Corine biotopes : 22 ; code EUNIS : C1)



Photo 10 : Etang forestier présent sur la commune de Saran

Plusieurs étangs principalement forestiers ont été recensés sur le territoire communal. Ils sont essentiellement concentrés dans le Nord notamment au niveau de la Forêt d'Orléans et les boisements limitrophes. Ces étangs peuvent être plus ou moins fermés par la végétation environnante entraînant ainsi la présence de diverses espèces.

Le plus souvent les espèces arborées entourant ces points d'eau sont le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le Charme (*Carpinus betulus*). Dans les endroits les plus humides, des Saules (Saule marsault (*Salix caprea*), Saule cendré (*Salix cinerea*) ou le Saule blanc (*Salix alba*), des Peupliers (*Populus nigra*) ainsi que des Aulnes (*Alnus glutinosa*) peuvent être observés.

Pour certains étangs une Jonchaie ou une Cariçaie sont observées sur le pourtour de la pièce d'eau. Cet habitat naturel étant souvent ponctuel et dominé par une espèce comme par exemple le Jonc à fleurs aigües (*Juncus acutiflorus*), le Carex cuivré (*Carex cuprina*), le Jonc diffus (*Juncus effusus*), le Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*).

Enfin une végétation classique des berges est également observée sur la plupart des étangs avec notamment la Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*), le Lycopus d'Europe (*Lycopus europaeus*), le Roseau commun (*Phragmites australis*), l'Iris des marais (*Iris pseudocorus*), la Salicaire commune (*Lythrum salicaria*).

**Cet habitat représente un intérêt certain pour la flore et les milieux naturels ainsi que pour la biodiversité d'un point de vue général. Il est représenté dans les zones 3, 4, 5 et 7.**

## b) Prairie pâturée (code Corine biotopes : 38.1 ; code EUNIS : E2.1)



Photo 11 : Prairie pâturée

Les prairies pâturées sont ponctuelles sur le territoire et principalement localisées au Sud-Ouest du territoire communal. Globalement, elles sont pâturées par des chevaux ou des moutons. Le cortège végétal est dominé par les graminées telles que le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), le Ray-grass (*Lolium perenne*), le Pâturin commun (*Poa trivialis*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), le Paturin des prés (*Poa pratensis*) ou encore l'Agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*). Ces espèces, pour les prairies les plus diversifiées, sont accompagnées d'espèces « fleuries » comme par exemple :

- Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*) ;
- Trèfle des prés (*Trifolium pratense*) ;
- Potentille rampante (*Potentilla reptans*) ;
- Trèfle rampant (*Trifolium repens*) ;
- Géranium découpé (*Geranium dissectum*) ;
- Renoncule âcre (*Ranunculus acris*)
- Luzerne d'Arabie (*Medicago arabica*)
- Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*)...

De manière très localisée, cet habitat est couplé avec la présence d'un verger. Ce dernier sera décrit dans un paragraphe qui lui sera consacré ci-après.

**L'intérêt de cet habitat est conditionné par la gestion mise en place. Son intérêt sera plus important lorsque le pâturage sera extensif permettant ainsi le développement d'un cortège végétal diversifié. Il est représenté dans les zones 1 et 2.**

c) Prairie de fauche (code Corine biotopes : 38.2 ; code EUNIS : E2.2)



Photo 12 : Prairie de fauche

Comme l'habitat décrit précédemment, la prairie de fauche est dominée par les graminées. Ces derniers sont souvent densément présents limitant ainsi le développement d'autres espèces et la diversification du cortège végétal. Au sein des prairies de fauche les plus intéressantes une quarantaine d'espèces différentes observées dont les plus caractéristiques sont listées ci-dessous :

- Campanule raiponce (*Campanula rapunculus*) ;
- Carotte sauvage (*Daucus carota*) ;
- Marguerite (*Leucanthemum vulgare*) ;
- Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*)
- Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*)
- Oseille commune (*Rumex acetosa*)
- Centaurée jacée (*Centaurea jacea*)
- Gesse hérissée (*Lathyrus hirsutus*)...

**Les prairies de fauche sont souvent des prairies pâturées abandonnées qui sont régulièrement fauchées. Pour certaines, les graminées dominant l'ensemble de la parcelle, ce sont les prairies les moins intéressantes. Les prairies présentant un cortège végétal diversifié sont celles qui représentent un intérêt pour la flore et la faune. Les zones 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sont concernés par la présence de prairies de fauche.**

d) Prairie humide eutrophe (code Corine biotopes : 37.1 ; code EUNIS : E3.4)

e) Prairie à Molinie dégradée (code Corine biotopes : 37.3 ; code EUNIS : E3.5)



Photo 13 : Prairie à Molinie dégradée

Sur la commune de Saran, ces prairies sont localisées en Forêt d'Orléans dans les zones de clairières où pour la plupart, la sylviculture a été abandonnée. C'est à la suite de cette gestion abandonnée que cet habitat a pu s'exprimer. Les espèces caractéristiques sont la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) qui se développe par touffe, la Callune (*Calluna vulgaris*) et la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*). Cet habitat est dégradé sur la commune car il est en cours d'enfrichement notamment par des arbres et arbustes tels que le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Prunellier (*Prunus spinosa*) ou encore l'Alisier torminal (*Sorbus torminalis*).

**Cet habitat pourrait relever d'un habitat d'intérêt communautaire s'il n'était pas aussi dégradé. Dans cet état son intérêt est limité et risque de se dégrader s'il n'est pas entretenu. Il est uniquement présent dans la zone 7.**

f) Fourré (code Corine biotopes : 31.8 ; code EUNIS : F3.1)



Photo 14 : Fourré

Les fourrés sont des habitats issus d'une dynamique d'évolution naturelle des milieux ouverts ou des vergers en l'absence de gestion.

En effet, c'est principalement le cas au Sud du territoire où d'importantes zones de vergers ont été progressivement abandonnées dans les années 70 – 80. L'absence de gestion de ces milieux a entraîné progressivement leur fermeture par le développement progressif des arbres et des arbustes présents aux alentours. Les principaux arbres fruitiers retrouvés dans ces fourrés sont le Pommier sauvage (*Malus sylvestris*), le Merisier (*Prunus avium*), le Cerisier à grappes (*Prunus padus*), le Poirier sauvage (*Pyrus pyraster*) et le Poirier à feuilles en cœur (*Pyrus cordata*). Les autres essences végétales qui ont envahi les vergers sont l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), la Ronce commune (*Rubus fruticosus*), le Rosier des chien (*Rosa canina*), le Prunellier (*Prunus spinosa*) ainsi que le Charme commun (*Carpinus betulus*) et le Chêne pédonculé (*Quercus robur*).

Les zones de fourrés sont également observées lorsque les prairies ne sont plus gérées par fauche ou par pâturage. Les essences végétales citées précédemment sont aussi retrouvées dans ce cas.

**Cet habitat lorsqu'il devient dense et impénétrable perd en intérêt pour la biodiversité. En effet, celui-ci peut être intéressant pour la faune caractéristique des milieux semi-ouvert ainsi que pour les plantes de sous-bois lorsque les arbustes notamment les épineux ne sont pas trop développés. Ce milieu est présent dans les zones 1, 2 et 4**

g) Lande à callunes en bord d'étang (code Corine biotopes : 31.2 ; code EUNIS : F4.2)



Photo 15 : Lande à Callunes

Cet habitat est très localisé sur la commune de Saran en Forêt d'Orléans sur le bord d'un étang forestier. Il est dominé par la Callune (*Calluna vulgaris*), la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), l'Ajonc d'Europe (*Ulex europeus*). Cette lande tend à se fermer par la présence d'arbres et arbustes notamment le Peuplier tremble (*Populus tremula*), le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), le Charme commun (*Carpinus betulus*) et le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*).

**Cet habitat relictuel sur la commune et dégradée présente un intérêt limité pour la faune et la flore. Il est uniquement observé dans la zone 7.**

h) **Saulaie marécageuse (code Corine biotopes : 44.92 ; code EUNIS : F9.2)**



Photo 16 : *Saulaie marécageuse*

Les saulaies marécageuses sont relativement nombreuses sur le territoire communal mais souvent de petite taille car elle trouve en périphérie d'une mare ou d'une dépression humide qui permet de maintenir le sol humide. Lorsque l'on s'éloigne du point d'eau l'hydromorphie du sol diminue entraînant la disparition de la Saulaie marécageuse au profit d'une Chênaie – Charmaie.

Cet habitat est dominé par diverses espèces de saules et notamment le Saule cendré (*Salix cinerea*), le Saule blanc (*Salix alba*), le Saule roux (*Salix atrocinerea*) ainsi que le Saule pleureur (*Salix babylonica*) dans les zones plus anthropisées. La végétation herbacée des zones marécageuses est peu développée et est composée d'espèces communes telles que le Lycope d'Europe (*Lycopus europaeus*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) ou encore le Rorripe amphibie (*Rorripa amphibia*) ou encore le Fenouil aquatique (*Oenanthe aquatica*).

**Les Saulaies marécageuses sont intéressantes lorsqu'elles ne sont pas trop denses. Cela permet le développement d'une faune et d'une flore plus diversifiées. Elles sont localisées dans les zones 1, 2, 3, 5 et 7.**

i) Chênaie acidiphile (code Corine biotopes : 41.5 ; code EUNIS : G1.8)



Photo 17 : Chênaie acidiphile

En Forêt d'Orléans, les boisements de feuillus peuvent être associés à un sol plus acide que sur le reste du territoire communal ce qui entraîne la présence d'un cortège végétal différent de celui d'une chênaie-charmaie retrouvée plus classiquement sur la commune. Les espèces représentatives de cet habitat sont pour la strate arborée le Chêne sessile (*Quercus petraea*), le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et le Châtaignier commun (*Castanea sativa*). Concernant la strate arbustive on retrouve des espèces caractéristiques comme le Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*) ou la Bourdaine (*Frangula alnus*). Enfin la strate herbacée est composée des espèces suivantes :

- La Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*),
- La Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*),
- La Germandrée scorodaine (*Teucrium scorodonia*)
- La Potentille tormentille (*Potentilla erecta*),
- Le Peucedan de France (*Peucedum gallicum*),
- La Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*)
- La Bruyère cendrée (*Erica cinerea*)
- La callune (*Calluna vulgaris*)

**La Chênaie acidiphile représente un intérêt pour la flore et la faune et peut présenter des faciès plus ouverts pouvant par endroit s'apparenter à des landes intéressantes. Cet habitat naturel est uniquement représenté dans la zone 7.**



j) Chênaie – Charmaie (code Corine biotopes : 41.2 ; code EUNIS : G1.A1)



Photo 18 : Chênaie - Charmaie

Les boisements présents sur le territoire communal sont pour la plupart associés à une Chênaie Charmaie dominée comme son nom l'indique par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le Charme commun (*Carpinus betulus*) au niveau de la strate arborée.

La strate arbustive est souvent dense et très diversifiée avec par exemple la présence du Troène (*Ligustrum vulgare*), de l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Noisetier commun (*Corylus avellana*), l'Alisier torminal (*Sorbus torminalis*) et le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*). Enfin contrairement à la strate arbustive la strate herbacée s'exprime peu et le cortège végétal reste limité aux espèces communes suivantes :

- Le Lierre rampant (*Hedera helix*),
- Le Gouet d'Italie (*Arum italicum*),
- Le Gouet tacheté (*Arum maculatum*),
- Le Benoite commune (*Geum urbanum*),
- Le Géranium herbe à Robert (*Geranium robertianum*),
- La Stellaire holostée (*Stellaria holostea*),
- Le Cerfeuil sauvage (*Anthriscus sylvestris*),
- La Petite Pervenche (*Vinca minor*),
- La Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*),
- La Primevère officinal (*Primula veris*),
- La Platanthère à fleurs verdâtre (*Platanthera chlorantha*).

**Cet habitat naturel malgré sa présence commune en région centre présente un intérêt pour la faune et la flore. Il est intéressant de garder divers faciès de ce boisement afin d'avoir une diversité écologique. Cet habitat est présent dans la zone 1, 2, 3, 4, 5, et 6.**

k) **Bosquet de Robiniers (code Corine biotopes : 83.324 ; code EUNIS : G1.C3)**

Un petit bosquet de Robiniers présentant une végétation nitrophile est observé au sud de la commune. Le cortège végétal est pauvre et sans intérêt avec notamment la présence du Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), de l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), de la Ronce commune (*Rubus fruticosus*), de la grande Chélidoine (*Chelidonium majus*) et de la Bryone dioïque (*Bryonia dioica*).

**Cet habitat ne représente pas d'intérêt écologique et est présent uniquement dans la zone 1.**

l) **Verger (code Corine biotopes : 83.1 ; code EUNIS : G3. 4)**



Photo 19 : Verger

Des petits vergers encore entretenus sont présents sur la commune. Ils présentent une végétation composée d'espèces commune et souvent caractéristiques des prairies. Les arbres fruitiers sont de diverses essences telles que le Pommier (*Malus domestica*), le Poirier (*Pyrus sp.*), le Cerisier (*Prunus avium*), le Noyer (*Juglans regia*) ou encore le Cerisier à grappes (*Prunus padus*).

**Cet habitat possède un intérêt pour la faune et notamment les oiseaux et les insectes lorsqu'il n'est pas soumis aux traitements chimiques liés à la culture du verger. Des vergers ont été observés dans les zones 1, 2 et 8.**

m) **Pinède (code Corine biotopes : 42.5 ; code EUNIS : G1.D4)**

Les pinèdes sont des milieux semi-naturels issues de la gestion forestière des boisements. Ces sont des plantations de Pins sylvestres (*Pinus sylvestris*) qui sont observées sur la commune. La strate arborée est uniquement composée de cette espèce. La strate arbustive est presque inexistante avec par endroit la présence du Genêt à balais (*Cytisus scoparius*), et la strate herbacée se limite à quelques touffes de Callune (*Calluna vulgaris*).

**Cet habitat ne représente pas d'intérêt écologique et est uniquement présent dans la zone 3.**

#### n) Boisement mixte (code Corine biotopes : 43 ; code EUNIS : G4.C)

Ce type de boisement sont pour la plupart composé d'une strate arborée dominée par le Pins sylvestre (*Pinus sylvestris*) avec ponctuellement des arbres de la strate abusive qui viennent se mélanger au Pins. Ces arbres sont principalement du Chêne sessile (*Quercus petraea*), du Charme commun (*Carpinus betulus*) et parfois du Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*). La strate arbustive est composée d'arbustes communs tels que l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) ou le Noisetier (*Corylus avellana*). Quelques essences caractéristiques de landes peuvent également être observées avec notamment le Genêt à balais (*Cytisus scoparius*) ou l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*).

**Cet habitat ne représente pas d'intérêt écologique et est uniquement présent dans la zone 7.**

#### o) Friche rudérale (code Corine biotopes : 87.1 ; code EUNIS : I1.52)



Des secteurs perturbés ayant subi des travaux récemment ou étant complémentent abandonnés de toute gestion et d'entretien sont observés sur le territoire communal. Ces secteurs sont soit des terrains enfrichés ou des friches rudérales dominés par des espèces végétales communes et nitrophiles comme :

- La Luzerne d'Arabie (*Medicago arabica*),
- Le Cirse commun (*Cirsium vulgare*),
- Le Panais cultivé (*Pastinaca sativa*),
- L'Oseille à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*),
- Le Brome stérile (*Anisantha sterilis*),
- La Tanaisie commune (*Tanacetum vulgare*),
- L'Ortie dioïque (*Urtica dioica*),
- La Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*),
- La Picris fausse épervière (*Picris hieracioides*)...

Par endroit quelques ligneux viennent progressivement fermer le milieu comme le Rosier des chiens (*Rosa canina*), le Prunellier (*Prunus spinosa*) ou la Ronce commune (*Rubus fruticosus*).

**Cet habitat naturel peut être intéressant pour certaines espèces d'oiseaux mais son intérêt reste très limité. Il est observé sur les zones 1, 2, 3, 4 et 5.**

p) Jardin potager commun (code Corine biotopes : 85.3 ; code EUNIS : I2.2)

Deux secteurs de jardins partagés sont observés sur la commune. Ces espaces entretenus et cultivés ont un cortège végétal limité et peu développé. Il se limite le plus souvent à quelques adventices de culture telles que le Chénopode blanc (*Chenopodium album*), la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*), la Laitue scariole (*Lactuca serriola*) ou encore le Sénéçon commun (*Senecio vulgaris*).

**Cet habitat semi-naturel ne représente pas d'intérêt écologique. Il a été observé au sein de la zone 1 et 4.**

q) Zone urbaine (code Corine biotopes : 86 ; code EUNIS : J1.1)



Photo 20 : Micro-habitats présents dans la zone urbaine

Les milieux naturels ou semi-naturels présents dans la zone urbaine sont représentés au sein des jardins privés ainsi que quelques espaces verts publics. Ils peuvent être considérés comme des micro-habitats qui sont très intéressants pour la faune et supports de continuités écologiques. Ces micro-habitats possèdent plusieurs rôles écologiques fondamentaux :

- Continuités écologiques : Les haies et les petits bois constituent des corridors écologiques permettant les échanges et les déplacements de la faune. Ainsi, les corridors sont des milieux naturels reliant entre eux différents habitats vitaux pour une espèce. Cela crée également des connexions entre les différentes populations d'une

même espèce. Insectes, reptiles, amphibiens, oiseaux et mammifères, représentant une importante partie du règne animal, utilisent ces bio-corridors.

- **Gîtes** : Ces milieux jouent un rôle essentiel dans l'accueil et la reproduction des espèces. Les mammifères (hérisson, blaireau ou encore renard) et les batraciens (crapauds, grenouilles...) utilisent préférentiellement les parties basses de ces micro-habitats. D'autres mammifères (écureuils, chauves-souris et oiseaux) exploitent plutôt les parties hautes et les creux des vieux arbres.

**Cet habitat présente un enjeu pour la biodiversité ordinaire et le maintien de la faune les zones urbanisées. Il est observé dans les zones 5 et 8.**

#### r) Culture, bordure de culture et chemin agricole (code Corine biotopes : 82.2 ; code EUNIS : X07)

Les cultures sont des milieux semi-naturels possédant une végétation spontanée principalement localisée en bordure des champs ainsi que sur les chemins. Cette végétation est souvent peu diversifiée et composée d'espèces végétales communes telles que : le Cirse des champs (*Cirsium vulgare*), le Liserons des champs (*Convolvulus arvensis*), la Véronique de Perse (*Veronica persica*), la Camomille sauvage (*Matricaria recutita*) la Cardamine hérissée (*Cardamine hirsuta*), l'Erodium à feuilles de ciguë (*Erodium cicutarium*), le Géranium mou (*Geranium molle*), l'Alchémille des champs (*Aphanes arvensis*), le Myosotis des champs (*Myosotis arvensis*) ou encore la Laitue scariote (*Lactuca scariola*).

**Les cultures représentent un intérêt limité pour la flore mais peuvent être intéressantes pour la faune notamment les oiseaux. Cet habitat est observé dans les zones 1, 2, 3, 5 et 6.**

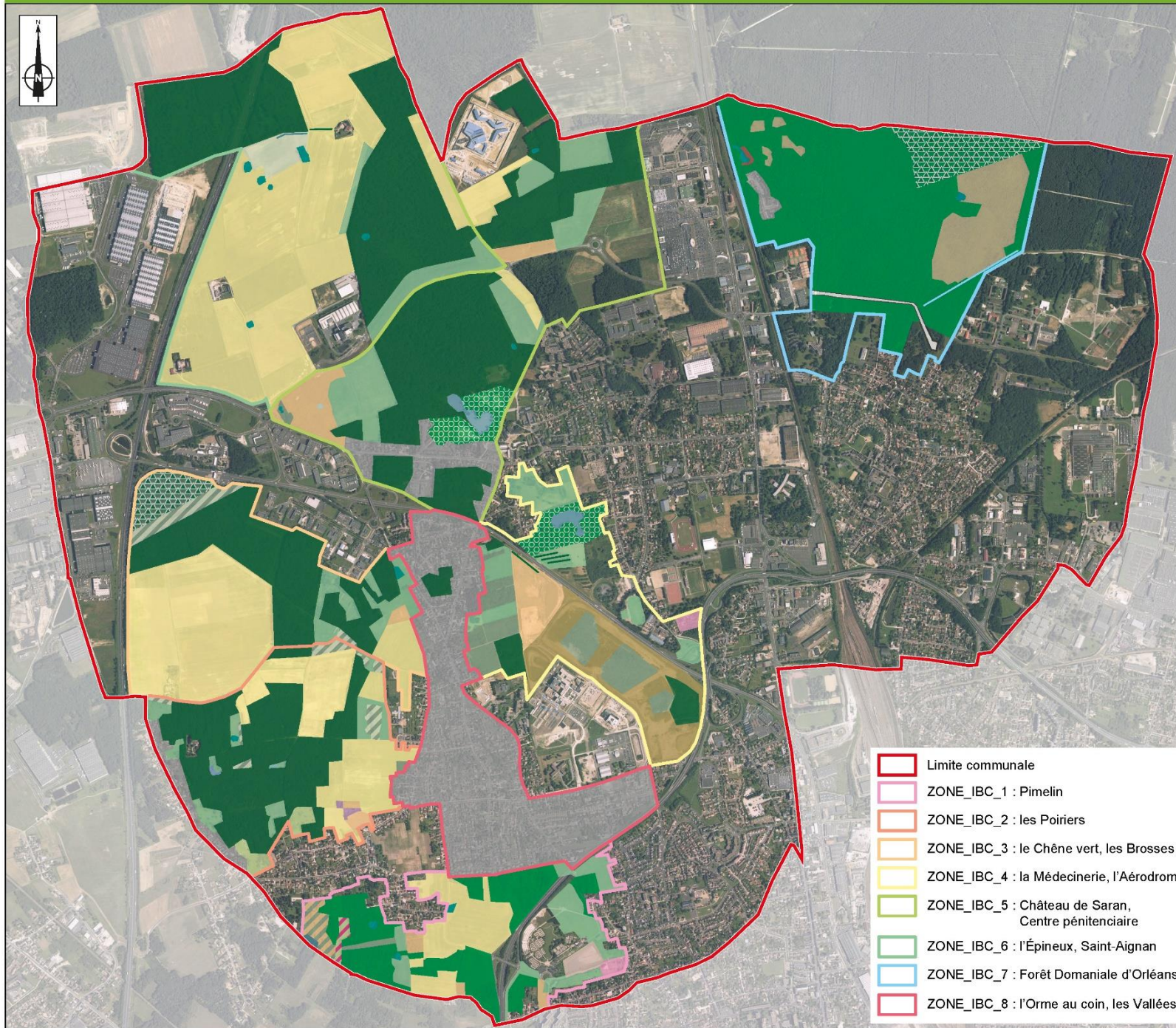
#### s) Grand parc (code Corine biotopes : 85.1 ; code EUNIS : X11)

Deux parcs arborés sont également recensés sur le territoire communal, il s'agit du Parc de la Médecinerie et du Château. Ces parcs sont souvent occupés par des arbres de tailles et d'âges importants ainsi que de zones plus ouvertes entretenues pour la bonne utilisation du site par le public. Les zones boisées sont composées de Chêne pédonculé (*Quercus robur*), d'Erable plane (*Acer platanoïdes*), de Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), de Peuplier tremble (*Populus tremula*), de Peuplier d'Italie (*Populus nigra var. Italica*), de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), de Tilleul à grande feuilles (*Tilia platyphyllos*), de Charme commun (*Carpinus betulus*)... Quelques essences de conifères sont également présentes comme le Mélèze (*Larix decidua*), le Pins sylvestre (*Pinus sylvestris*) et le Séquoia géant (*Sequoiadendron giganteum*).

Les zones ouvertes et entretenus sont souvent dominées par des graminées telles que le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), le grand Plantain (*Plantago major*), le Pâturin des près (*Poa pratensis*), le Vulpin des près (*Alopecurus pratensis*), le Plantain intermédiaire (*Plantago media*), le Pâturin annuel (*Poa annua*)... Quelques espèces communes sont également observées comme :

- Capselle bourse à pasteur (*Capsella bursa-pastoris*),
- Brunelle commune (*Prunella vulgaris*),
- Gaillet mollugine (*Galium mollugo*),
- Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*),
- Picris fausse vipérine (*Picris echinoides*),
- Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*),
- Pâquerette (*Bellis perennis*),
- Violette de Reichenbach (*Viola reichenbachiana*),
- Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*),
- Vesce hérissée (*Vicia hirsuta*),
- Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*),
- Trèfle rampant (*Trifolium repens*),
- Trèfle des près (*Trifolium pratense*),
- Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*)...

**Ces grands parcs représentent un intérêt pour la faune et la flore lorsqu'ils possèdent une flore diversifiée et qu'ils sont de taille importante. Les deux parcs se trouvent dans les zones 4 et 5.**



- Habitats - EUNIS**
- Étang forestier - C1
  - Prairie pâturée - E2.1
  - Prairie pâturée et vergers - E2.1 x G1.D
  - Prairie de fauche - E2.2
  - Prairie humide eutrophe - E3.4
  - Prairie à Molinie dégradée - E3.5
  - Ancien réservoir devenu zone rudérale - E5.1
  - Prairie de fauche mêlée à des zones rudérales - E5.1 x E2.2
  - Fourré - F3.1
  - Fourré mêlé de végétation herbacée - F3.1 x E2.2
  - Lande à callune en bord d'étang - F4.2
  - Saulaie marécageuse - F9.2
  - Chênaie acidiphile - G1.8
  - Chênaie-charmaie - G1.A1
  - Bosquet de Robiniers - G1.C3
  - Verger d'arbres - G1.D
  - Pinède - G3.4
  - Boisement mixte - G4.C
  - Terrain en friche - I1.52
  - Friche rudérale perturbée - I1.52 x E5.12
  - Friche envahie par les fourrés - I1.52 x F3.1
  - Jardin potager commun - I2.22
  - Zone urbaine - J1.1
  - Culture, bordure de cultures et chemin agricole - X07
  - Grand parc - X11

- Limite communale
- ZONE\_IBC\_1 : Pimelin
- ZONE\_IBC\_2 : les Poiriers
- ZONE\_IBC\_3 : le Chêne vert, les Brosses
- ZONE\_IBC\_4 : la Médecinerie, l'Aérodrome
- ZONE\_IBC\_5 : Château de Saran, Centre pénitenciaire
- ZONE\_IBC\_6 : l'Épineux, Saint-Aignan
- ZONE\_IBC\_7 : Forêt Domaniale d'Orléans
- ZONE\_IBC\_8 : l'Orme au coin, les Vallées



### 3) Flore

Suite aux prospections sur le terrain, la diversité botanique de la commune est de 425 espèces, ce qui représente une bonne diversité floristique à l'échelle communale. Au sein de ce relevé 3 espèces protégées, 11 espèces déterminantes de ZNIEFF et 43 espèces assez rares à très rares en région Centre-Val de Loire ont été recensées. Elles sont listées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Espèces végétales d'intérêt identifiées

Nom commun	Non scientifique	Rareté rég.	LR rég. centre	Det ZNIEFF rég. centre	PN	PR	1	2	3	4	5	6	7
Aigremoine odorante	<i>Agrimonia procera</i>	R	LC	-	-	-		Oui		Oui			
Ancolie vulgaire	<i>Aquilegia vulgaris</i>	R	LC	-	-	-						Oui	
Brome faux-seigle	<i>Bromus secalinus</i>	R	LC	-	-	-		Oui					
Brunelle laciniée	<i>Prunella laciniata</i>	R	LC	-	-	-		Oui					
Cardamine flexueuse	<i>Cardamine flexuosa</i>	R	LC	-	-	-		Oui					
Chlore perfoliée	<i>Blackstonia perfoliata</i>	R	LC	DZ	-	-						Oui	
Cirse Anglais	<i>Cirsium dissectum</i>	AR	LC	DZ	-	-						Oui	
Cormier	<i>Sorbus domestica</i>	R	LC	-	-	-					Oui	Oui	Oui
Daphné laureole	<i>Daphne laureola</i>	R	LC	-	-	-	Oui						
Dompte-venin	<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>	RR	LC	-	-	-						Oui	Oui
Euphorbe ésole	<i>Euphorbia esula</i>	RR	LC	-	-	-		Oui					
Genêt d'Angleterre	<i>Genista anglica</i>	R	LC	DZ	-	-						Oui	
Gentiane des marais	<i>Gentiana pneumonanthe</i>	RR	NT	DZ	-	PR					Oui		
Herbe aux cerfs	<i>Cervaria rivini</i>	R	LC	DZ	-	-						Oui	
Inule à feuilles de saule	<i>Inula salicina</i>	RR	LC	DZ	-	-						Oui	
Jonquille des bois	<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	RR	LC	-	-	-		Oui			Oui		Oui
Laïche aiguë	<i>Carex acuta</i>	R	LC	-	-	-						Oui	
Laïche tardive	<i>Carex viridula</i>	RR	LC	-	-	-			Oui				
Lamier hybride	<i>Lamium hybridum</i>	R	LC	-	-	-		Oui					
Liondent - pissenlit	<i>Leontodon saxatilis</i>	R	LC	-	-	-		Oui					
Luzerne naine	<i>Medicago minima</i>	R	LC	-	-	-		Oui					
Massette à feuilles étroites	<i>Typha angustifolia</i>	RR	LC	-	-	-					Oui	Oui	
Mauve alcée	<i>Malva alcea</i>	RR	LC	-	-	-				Oui			
Mélampyre à crêtes	<i>Melampyrum cristatum</i>	RR	LC	-	-	-			Oui			Oui	
Mélampyre des champs	<i>Melampyrum arvense</i>	R	LC	-	-	-		Oui	Oui				
Molène -bouillon-blanc	<i>Verbascum densiflorum</i>	RR	LC	-	-	-				Oui	Oui		
Molène blattaire	<i>Verbascum blattaria</i>	R	LC	-	-	-						Oui	
Molène pulvérulente	<i>Verbascum pulverulentum</i>	R	LC	-	-	-						Oui	
Muguet	<i>Convallaria majalis</i>	R	LC	-	-	-	Oui						
Néottie nid d'oiseau	<i>Neottia nidus-avis</i>	R	LC	-	-	-						Oui	
Orchis tacheté	<i>Dactylorhiza maculata</i>	R	LC	-	-	-						Oui	Oui
Orobanche de la picride	<i>Orobanche picridis</i>	RR	LC	-	-	-	Oui	Oui		Oui		Oui	
Perce-neige	<i>Galanthus nivalis</i>	R	LC	-	-	-		Oui					
Pigamon jaune	<i>Thalictrum flavum</i>	R	LC	DZ	-	PR							Oui

Nom commun	Non scientifique	Rareté rég.	LR rég. centre	Det ZNIEFF rég. centre	PN	PR	1	2	3	4	5	6	7
Potamot nageant	<i>Potamogeton natans</i>	R	LC	-	-	-							Oui
Ratoncule naine	<i>Myosurus minimus</i>	RR	LC	DZ	-	-		Oui					
Rosier rubigineux	<i>Rosa rubiginosa</i>	RR	LC	DZ	-	-		Oui					
Séneçon à feuilles de roquette	<i>Senecio erucifolius</i>	R	LC	-	-	-	Oui	Oui		Oui		Oui	Oui
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>	R	LC	-	-	-	Oui			Oui	Oui	Oui	
Tulipe sauvage	<i>Tulipa sylvestris</i>	RRR	NA	DZ	-	PR			Oui				
Véronique des montagnes	<i>Veronica montana</i>	R	LC	-	-	-					Oui		
Véronique luisante	<i>Veronica polita</i>	R	LC	-	-	-						Oui	
Vesce printanière	<i>Vicia lathyroides</i>	RR	LC	DZ	-	-		Oui					

Rareté : RRR : extrêmement rare, RR : très rare, R : rare, AR : assez rare

LR : liste rouge régionale : NA : Non renseigné, LC : préoccupation mineure, NT : quasi-menacée



Photo 21 : Gentiane des marais, in situ (IEA)



Photo 22 : Ratoncule naine, in situ (IEA)



Photo 23 : Orchis tacheté, in situ (IEA)



Photo 24 : Ancolie vulgaire, in situ (IEA)



Plusieurs espèces exotiques envahissantes ont également été recensées sur la commune, elles sont listées ci-dessous. Globalement la zone 6 et 8 sont les zones qui accueillent le plus d'espèces exotiques. De plus, les espèces qui ont un pouvoir de colonisation important des milieux sont principalement le Buddléia de David, la Renouée du Japon, la Petite Lentille d'eau, le Sénéçon sud-africain et les deux espèces de vergerettes.

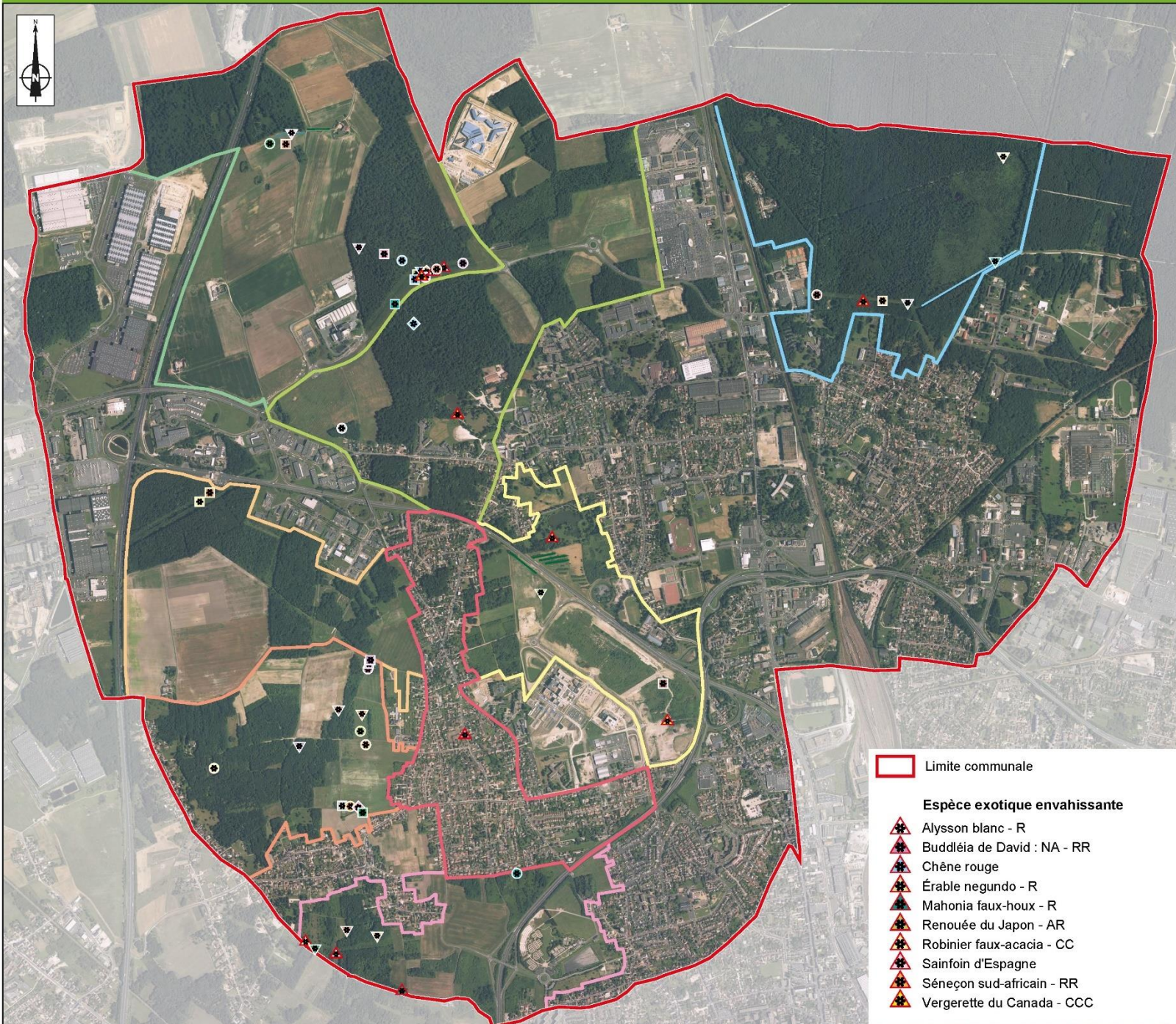
Tableau 9 : Liste des espèces exotiques envahissantes

Nom commun	Nom scientifique	Rareté régionale	1	2	3	4	5	6	7	8
Alysson blanc	<i>Berteroa incana</i>	R	X			X				
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i>	RR								X
Chêne rouge	<i>Quercus rubra</i>	.					X	X	X	
Érable negundo	<i>Acer negundo</i>	R				X		X		X
Lilas d'Espagne, Sainfoin d'Espagne	<i>Galega officinalis</i>	RR						X		
Mahonia faux-houx	<i>Mahonia aquifolium</i>	R	X	X						X
Petite Lentille d'eau	<i>Lemna minor</i>	C							X	
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>	AR							X	
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	CC	X	X	X			X	X	X
Sénéçon sud-africain	<i>Senecio inaequidens</i>	RR					X			
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i>	AR				X				
Vergerette du Canada	<i>Conyza canadensis</i>	CCC						X		X

#### 4) Enjeu pour la flore et les habitats

La conservation des stations d'espèces protégées et déterminantes de ZNIEFF est primordiale et est identifiée comme enjeu pour le territoire communal.

De plus la conservation des étangs, des boisements et des prairies des un bon état est intéressant pour le maintien de la biodiversité relevée à Saran.



### Flore patrimoniale

- ✿ Aigremoine odorante - R
- ✿ Ancolie vulgaire - R
- ✿ Brome faux-seigle - R
- ✿ Brunelle laciniée - R
- ✿ Cardamine flexueuse - R
- ✿ Chlore perfoliée - DZ - R
- ✿ Cirse Anglais - DZ - AR
- ✿ Cormier - R
- ✿ Daphné lauréole - R
- ✿ Dompte-venin - RR
- ✿ Euphorbe éssule - RR
- ✿ Genêt d'Angleterre - DZ - R
- ✿ Gentiane des marais - PR - VU - DZ - AR
- ✿ Herbe aux cerfs - DZ - R
- ✿ Inule à feuilles de saule - DZ - RR
- ✿ Jonquille des bois - RR
- ✿ Laïche aiguë - R
- ✿ Laïche tardive - RR
- ✿ Lamier hybride - R
- ✿ Liondent-pissenlit - R
- ✿ Luzerne naine - R
- ✿ Massette à feuilles étroites - RR
- ✿ Mauve alcée - RR
- ✿ Mélampyre à crêtes - RR
- ✿ Mélampyre des champs - R
- ✿ Molène blattaire - R
- ✿ Molène bouillon-blanc - RR
- ✿ Molène pulvérulente - R
- ✿ Muguet - R
- ✿ Néottie nid d'oiseau - R
- ✿ Orchis tacheté - R
- ▼ Orobanche de la picride - RR
- ▼ Perce-neige - R
- ▼ Pigamon jaune - PR - DZ - R
- ▼ Potamot nageant - R
- ▼ Ratoncule naine - DZ - RR
- ▼ Rosier rubigineux - DZ - RR
- ✿ Sénéçon à feuilles de roquette - R
- ▼ Sorbier des oiseaux - R
- ✿ Tulipe sauvage - PN-VU-DZ-RR
- ✿ Véronique des montagnes - R
- ✿ Véronique luisante - R
- ✿ Vesce printanière - DZ - RR

## B - FAUNE

Les inventaires faunistiques ont été menés au cours de 12 visites du site. Les passages par groupes sont précisés ci-dessous :

- **Amphibiens** : 5 passages ont été réalisés le 07, 15, 28 et 31 mars et le 12 avril 2017 ;
- **Reptiles** : les plaques reptiles ont été posées le 14 avril 2017 et ont été relevées à chaque passage lors de l'inventaire des autres groupes
- **Oiseaux** : 7 passages ont été réalisés le 07, 15, 28 et 31 mars, le 12 avril et le 15 et 17 mai 2017 ;
- **Mammifères terrestres** : lors de chaque passage lors de l'inventaire des autres groupes le relevé de traces ou l'observation d'individus ont été notés ;
- **Chiroptères** : 3 passages spécifiques ont été réalisés le 10 juin, le 20 juillet et 1<sup>er</sup> août 2017 ;
- **Insectes** (odonates, lépidoptères, orthoptères) : 6 passages ont été effectués le 15, 16, 17 et 24 mai, le 8 juin et le 31 août 2017.

### 1) Méthodologie de hiérarchisation des enjeux faune

La définition des enjeux portant sur les espèces animales de l'aire d'étude présentes en région Centre-Val de Loire repose sur deux principes fondamentaux que sont :

#### ❖ Le statut de protection de l'espèce défini par :

- la protection européenne (annexes II et IV de Directive Habitats et annexe I de la Directive Oiseaux),
- la protection nationale (arrêtés dressant la liste des espèces protégées en France métropolitaine par groupes taxonomiques).

#### ❖ La patrimonialité de l'espèce définie selon :

- la Liste Rouge Européenne, Nationale et Régionale (évaluation en six paliers d'ordre croissant : "préoccupation mineure", "quasi-menacé", "vulnérable", "en danger", "en danger critique", "éteinte"),
- la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF pour la région Centre-Val de Loire.

Ces deux critères sont ensuite pondérés par les effectifs, l'activité, la sensibilité et l'adaptation de l'espèce localement et dans l'aire d'étude. Ceux-ci sont définis notamment selon :

- le type d'activité que l'espèce réalise dans l'aire d'étude (reproduction et/ou alimentation, migration active, halte migratoire ou hivernale ou simple passage),
- la distance de la zone de reproduction, de halte migratoire, d'hivernage par rapport au projet,
- le niveau de sensibilité intrinsèque de l'espèce au regard des activités humaines, du dérangement ou de l'altération de son habitat,
- le niveau d'adaptation de l'espèce (capacité de l'espèce à se maintenir ou de profiter des futurs aménagements).

On qualifiera d'espèce patrimoniale toute espèce protégée par une des deux directives européennes citées plus haut et/ou figurant sur une des listes rouges au niveau minimum de "quasi-menacé" et/ou figurant sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF. La protection nationale est également prise en compte. Cependant, pour certains groupes comme les oiseaux ou les reptiles, de nombreuses espèces protégées sont très communes. Dans ce cas, la protection n'implique pas obligatoirement des enjeux.

## 2) Méthode d'étude

### a) Amphibiens

Les principales informations de terrain ont été recueillies pendant la période de reproduction, sur les cinq points d'eau potentiellement utilisés par les amphibiens puis sur leurs abords pour caractériser les voies de déplacement et les potentialités d'accueil pour la phase terrestre (cf. carte ci-dessous).

Les méthodes d'inventaires sont donc les suivantes :

- Lors de la reproduction : analyse diurne des points d'eau permettant la reproduction et milieux aux abords pour caractériser les potentialités d'accueil en fonction des capacités de dispersion des différentes espèces, puis écoutes et observations nocturnes à l'aide d'une lampe-torche pour dresser la liste des espèces et obtenir une estimation des densités de population.
- Lors des migrations : par temps humide, prospections diurnes et nocturnes pour identifier les corridors empruntés par les différentes espèces. Ces prospections interviendront après les précédentes, tout en ayant pris soin d'effectuer une analyse du contexte écologique local par photo-interprétation et analyse de l'occupation du sol.

### b) Reptiles

La recherche des reptiles est faite par temps sec de préférence, en prospectant les milieux les plus favorables (lisières, pied de haie, talus, pierriers, fossés), de préférence en début de matinée, durant la période de thermorégulation précédant la reprise d'une pleine activité. On parle en fait d'héliothermie qui consiste en une exposition directe au soleil permettant aux animaux d'atteindre une température corporelle optimale. La majorité des serpents et lézards de France initient leur journée par une période de régulation de durée variable.

D'autres espèces (Orvet fragile et certaines Couleuvres) privilégient une exposition indirecte au contact de bons conducteurs thermiques, tout en restant cachées de la vue d'éventuels prédateurs. Elles ont été recherchées en soulevant les abris naturels (dalles pierreuses, bois morts) ou artificiels (bâches, planches, pneus, tôles).

Il a été disposé des plaques de caoutchouc rigides (bons conducteurs thermiques) en quatre points sur les habitats favorables afin d'offrir des points de thermorégulation pouvant être aisément contrôlés (cf. cartographie ci-dessous).



Photo 25 : Plaque de caoutchouc de 60 x 60 cm utilisée par IEA

## c) Insectes

### ❖ Les Odonates

Les Odonates, liés au milieu aquatique, peuvent être dépendants du site pour leur reproduction.

Les espèces qui ont été recherchées sont celles qui utilisent le site comme biotope terrestre et aquatique. Les prospections ont été ciblées sur les périodes d'émergence des adultes, soit entre mai et juillet. Elles ont été menées à vue pour les espèces les plus facilement identifiables ou après capture au filet à papillons, pour les autres espèces. Les individus ont été identifiés et relâchés au plus vite sur le lieu de prospection (méthode non destructrice).

### ❖ Les Rhopalocères

Les Rhopalocères ont été recherchés préférentiellement dans les prairies et friches et en lisière des boisements. La technique d'étude consiste à réaliser des parcours dans les milieux favorables et déterminer les espèces à vue ou à l'aide de jumelles. Pour certains genres plus difficilement déterminables, des captures au filet à papillon ont été pratiquées. Les espèces capturées ont été identifiées sur place et immédiatement relâchées.



### ❖ Les Orthoptères

Concernant les Orthoptères, les relevés d'espèces sur le terrain ont été réalisés par observations visuelles, captures, déterminations à partir des clés, mais nombreuses sont les espèces dont la détermination sera réalisée sur la base des stridulations. Les espèces patrimoniales contactées sur chaque site ont été localisées.

### ❖ les Coléoptères saproxyliques

Les recherches ont ciblé les principaux taxons de Coléoptères saproxyliques et notamment les espèces protégées et d'intérêt européen (Lucane cerf-volant, Grand Capricorne, ...).

Les prospections se sont déroulées à vue et par la recherche d'indices de présence (reste d'individus imagos, trous d'émergences, crottes caractéristiques sur le terreau de bois décomposé...) dans les micro-habitats favorables.

## d) Oiseaux

La couverture d'un cycle biologique annuel complet nécessite la prise en compte de ces espèces lors de quatre périodes distinctes : les migrations pré- et postnuptiales, l'hivernage (stationnement et erratisme) et la reproduction.

### ❖ Prospections liées à l'avifaune nicheuse

Pour l'avifaune en période de reproduction, une méthode par parcours-échantillons (recherches à vue et écoutes) et points d'arrêt (de type IPA) a été employée afin d'adapter l'effort de prospection à la diversité des habitats.

Les IPA ont été adaptés de la méthodologie développée par Blondel, Ferry et Frochot en 1970. Elle consiste en la réalisation de points d'écoute en poste fixe, d'une durée unitaire de quinze minutes pendant lesquelles l'observateur note toutes les espèces entendues ou vues dans un rayon de 150 m. Dans ce cas, les relevés fournissent des indications qualitatives et quantitatives exhaustives. Dans le détail, les IPA doivent être réalisés à l'intérieur d'un milieu homogène (bois, ensemble de prairies, parcelles cultivées, etc.) et durant les trois premières heures de la journée, période où les oiseaux sont les plus actifs.

Par ailleurs, des observations en poste fixe (recherche à vue), d'une durée unitaire voisine de 30 minutes, ont été réalisées sur des sites différents de ceux retenus pour les IPA. Les informations collectées permettront de décrire le fonctionnement écologique du secteur avec la caractérisation de sites de plus forte concentration, les territoires de chasse, la recherche plus spécifique d'espèces patrimoniales, etc.

L'utilisation simultanée des deux méthodes permet de :

- fournir une liste, proche de l'exhaustivité, des espèces fréquentant l'aire d'étude biologique, avec une bonne estimation des densités spécifiques,
- dresser un état initial quantifié selon une méthode reproductible (IPA),
- caractériser les niveaux d'activité et les fonctions associées des différents milieux à l'intérieur de l'aire d'étude.

### e) Mammifères terrestres (hors chiroptères)

L'étude des grands et moyens mammifères sera effectuée par une recherche systématique d'indices de présence : fèces, reliefs de repas, empreintes, terriers, frottis, coulées et tout autre type de marquage physique ou olfactif. Dans un même temps, quelques observations directes des espèces les moins discrètes pourront être notées.

### f) Chiroptères

L'étude de ce groupe passe par la mise en place de prospections en journée et d'écoutes nocturnes.

#### ❖ Passage de jour

**L'étude de terrain en journée a pour objectif une recherche et une identification des gîtes pouvant abriter des individus ou des colonies de Chauves-souris.**

On procède à l'étude des linéaires d'arbres et des éléments bâtis dans l'environnement du site. Il s'agit de la recherche de sites pouvant abriter des colonies. On localisera ainsi les habitats potentiels : cavités, arbres creux, bâti et, le cas échéant, les espèces les occupant, ainsi que leur activité effectuée.

Afin de s'assurer de la présence d'individus dans les cavités, une caméra endoscopique est utilisée. Les cavités sont explorées, si accessibles, qu'il s'agisse de cavités d'arbres, de ponts, de failles en cavités souterraines ou de bâtiments.



Photo 26 : Visite d'une cavité et endoscope V-SCOPE utilisé par IEA

### ❖ Passages printanier et estival nocturnes

Pour les **investigations nocturnes**, la méthode d'étude retenue prévoit des investigations de terrain durant la période d'activité estivale des Chauves-souris (gestation, mise-bas, allaitement et émancipation des jeunes de l'année).

Les inventaires sont réalisés dans l'aire d'étude pour mettre en évidence les axes privilégiés pour les déplacements, s'ils existent.

Ces écoutes nocturnes sont effectuées par points d'écoute en poste fixe et transects piétons.

Les matériels utilisés pour ces opérations sont des détecteurs Pettersson Electronics (D240X, D1000 et D500X) couplés à des enregistreurs numériques (ZOOM et EDIROL R-09 et R-05). Lors de ces écoutes, comme durant celles dont le protocole est détaillé plus loin, tous les cris ultrasonores entendus sont enregistrés.

Les signaux captés ont été enregistrés numériquement, permettant une interprétation ultérieure à l'aide des logiciels dédiés BatSound 4 pro de PetterssonElectronics et SonoChiro.



Photo 27 : Détecteurs-amplificateurs d'ultrasons et enregistreurs numériques utilisés lors de l'étude

### 3) Résultats

#### a) Amphibiens

Au total, 7 espèces d'Amphibiens ont été recensées sur le territoire communal ce qui révèle une très bonne diversité pour ce groupe. L'ensemble des espèces d'Amphibiens sont protégées sur le territoire national. Toutefois au regard des statuts de conservation des espèces recensées, 3 espèces représentent un enjeu important, il s'agit du Triton alpestre, du Triton ponctué et du Triton crêté. Ces espèces ont été localisées dans des mares forestières mais également de mouillères bien conservées dans la zone 6.

Nom français	Nom latin	Statut Europe Natura 2000	Statut National		Statut Régional	DZ	Zone								
			PN	LRN			LRR	1	2	3	4	5	6	7	8
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	DH An.IV	Art. 2	LC	LC	*	X	X	X			X	X		
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	DH An.IV	Art. 2	NT	LC	*	X		X				X		
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	*	Art. 3	LC	LC	*	X	X				X	X		
<b>Triton alpestre</b>	<b><i>Ichthyosaura alpestris</i></b>	*	<b>Art. 3</b>	<b>LC</b>	<b>VU</b>	*		X							
<b>Triton ponctué</b>	<b><i>Lissotriton vulgaris</i></b>	*	<b>Art. 3</b>	<b>NT</b>	<b>EN</b>	<b>DZ</b>		X				X			
Grenouille commune	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	*	Art. 5	NT	LC	*						X	X	X	
<b>Triton crêté</b>	<b><i>Triturus cristatus</i></b>	<b>DH An.II.IV</b>	<b>Art. 2</b>	<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>DZ</b>								X	

DH An.IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats".

PN : liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national - Arrêté de 19 novembre 2007

Art. 2 : article 2 protection de l'espèce et de l'habitat / Art 3 protection uniquement des individus / Art. 5 : article 5 interdiction de mutilation, de commercialisation.

LRN : liste rouge nationale (2015) ; LC : espèce non menacée, NT : espèce quasi-menacée

LRR : liste rouge région Centre-Val de Loire (2014) ; LC : espèce non menacée, VU : espèce vulnérable, EN : espèce en danger

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire

La Grenouille agile, dont l'espèce et l'habitat sont protégés en France, est bien représentée sur la commune avec l'observation de pontes au niveau de plusieurs points d'eau présents dans 6 zones sur 8. Il est important de noter que les pontes ont été vues en très grand nombre, ce qui permet d'affirmer que la population est conséquente sur la commune.

La Rainette verte a été observée au sein de 3 zones sur la commune ce qui permet d'estimer une population moyenne sur la commune. Cette espèce est intégralement protégée en région en France (individus et habitat).



Photo 28 : Grenouille agile (IEA)



Photo 29 : Rainette verte (IEA)



Le Triton palmé est une espèce où seuls les individus sont protégés. Cette espèce a été observée au sein de 4 zones où elles se reproduit ce qui est significatif pour les populations présentes sur le territoire.

Le Triton alpestre, tout comme pour le Triton palmé, est une espèce où seuls les individus sont protégés. Cette espèce est considérée comme vulnérable sur la liste rouge régionale ce qui entraîne une attention particulière quant à sa présence sur la commune. Elle a été observée uniquement dans la zone 2 au sein d'une mare forestière en limite de zone agricole.



Photo 30 : Triton alpestre (IEA)



Photo 31 : Triton palmé (IEA)

Le Triton ponctué est également une espèce avec une protection uniquement portée sur les individus et c'est aussi une espèce déterminante de ZNIEFF. Elle a été localisée dans la zone 2 et 5 notamment au sein des fossés réalisés pour les fouilles archéologiques.

La Grenouille commune, espèce non protégée (seules les interdictions de mutilation et de commercialisation sont retenues pour cette espèce), a été localisée dans 3 zones au sein de mares et de fossés avec l'observation d'adultes chanteurs. La reproduction n'est donc pas certaine mais très probable au regard de la période d'observation des individus qui correspond à la reproduction.

Le Triton crêté, espèce dont l'habitat et les individus sont protégés et également déterminante de ZNIEFF, a été observée uniquement au sein de la zone 6. La période d'observation correspond à celle de la reproduction toutefois aucune certitude sur la population présente sur le territoire ne peut être avancée avec l'identification d'un seul individu.

## b) Reptiles

8 plaques reptiles ont été déposées sur le territoire de la commune et ont été relevées régulièrement à chaque passage d'un écologue pour l'inventaire des autres groupes faunistiques. Au total 5 espèces de Reptiles ont été identifiées. Elles sont listées dans le tableau ci-dessous avec une indication sur les zones où elles ont été vues. Globalement ce sont les zones 1 et 2 qui sont le plus diversifiées avec la présence de deux espèces. Puis les zones 4 et 5 avec la présence d'une espèce. Ces résultats sont toutefois à relativiser car les zones 6, 7, 8 n'ont pas été concernées par la pose de plaques et au regard des habitats naturels inclus dans ces zones, il est très probable que les espèces observées sur les autres secteurs soient également présentes.

Tableau 10 : Reptiles observés sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Europe	Statut National		Statut Régional		Zone								
		Natura 2000	PN	LRN	LRR	DZ	1	2	3	4	5	6	7	8	
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	*	Art. 2	LC	LC	*					X				
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	DH An.IV	Art. 2	LC	LC	*	X			X					
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	DH An.IV	Art. 2	LC	LC	*	X								
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	*	Art. 3	LC	LC	*		X							
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	*	Art. 4	LC	LC	*		X							

DH An.IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats".

PN : liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national - Arrêté de 19 novembre 2007  
Art. 2 : article 2 protection de l'espèce et de l'habitat / Art 3 protection uniquement des individus / Art. 4 : article 4 interdiction de mutilation, de commercialisation.

LRN : liste rouge nationale (2015) ; LC : espèce non menacée

LRR : liste rouge région Centre-Val de Loire (2014) ; LC : espèce non menacée

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire

Les deux Lézards ainsi que la Couleuvre à collier sont intégralement protégés (individus et habitats) en France métropolitaine. Ces espèces sont toutefois communes ou même très communes pour le Lézard des murailles. Elles ont été observées au niveau de lisères forestières.

Concernant l'Orvet fragile, seuls les individus sont protégés. Deux juvéniles ont été observés sous une plaque dans une friche mésophile à proximité d'un plan d'eau.

Enfin, la Vipère aspic espèce non protégée (seules les interdictions de mutilation et de commercialisation sont retenues pour cette espèce) a été vue morte dans la zone 2.



Photo 32: Lézard vert (IEA)



Photo 33: Lézard des murailles (IEA)

### c) Insectes

#### Lépidoptères rhopalocères (papillons de jour) :

L'inventaire entomologique a permis de déterminer 42 espèces de rhopalocères communes pour la plupart mais caractéristiques de certains milieux tels que les prairies, les lisières et clairières des boisements. Aucune espèce protégée n'a été inventoriée. Toutefois, 6 espèces sont considérées comme patrimoniales. Les zones possédant une bonne diversité sont les zones 1, 3, 4, 5 et 6 avec plus d'une vingtaine de papillons recensées. L'ensemble des informations concernant ces insectes sont présentées ci-dessous.

Tableau 11 : Lépidoptères identifiés sur le site

Nom français	Nom latin	Statut National		Statut Régional		Zone								
		PN	LRN	LRR	DZ	1	2	3	4	5	6	7	8	
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	*	LC	LC	*		X						X	
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	*	LC	LC	*	X	X			X				
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	*	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X	X		
<b>Azuré des Cytises</b>	<b><i>Glaucopsyche alexis</i></b>	*	<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>DZ</b>		X		X	X				
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	*	LC	LC	*	X		X	X					
Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>	*	LC	LC	*	X	X			X				
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>	*	LC	LC	*								X	
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	*	LC	LC	*	X		X	X	X	X			
Collier-de-coraïl	<i>Aricia agestis</i>	*	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X			
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	*	LC	LC	*	X		X	X		X			

Nom français	Nom latin	Statut National		Statut Régional		Zone							
		PN	LRN	LRR	DZ	1	2	3	4	5	6	7	8
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>	*	LC	LC	*	X		X	X	X	X		
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	*	LC	LC	*	X		X		X			
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	*	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X	X	
<b>Flambé</b>	<b><i>Iphiclides podalirius</i></b>	*	<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>DZ</b>	X	X		X	X	X		
Hespérie de la Houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>	*	LC	LC	*			X			X		
Hespérie de la Reine-des-prés	<i>Pyrgus malvae</i>	*	LC	LC	*	X		X			X		
Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i>	*	LC	LC	*	X							
Hespérie des Sanguisorbes	<i>Spialia sertorius</i>	*	LC	LC	*				X				
<b>Hespérie du Brome</b>	<b><i>Carterocephalus palaemon</i></b>	*	<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>DZ</b>					X	X		
Hespérie du Dactyle	<i>Thymelicus lineola</i>	*	LC	LC	*						X		
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	*	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X		
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	*	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X		
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	*	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X	X	
Nacré de la Ronce	<i>Brenthis daphne</i>	*	LC	LC	*	X						X	
Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	*	LC	LC	*		X			X			
<b>Petit Mars changeant</b>	<b><i>Apatura ilia</i></b>	*	<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>DZ</b>							X	
Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i>	*	LC	LC	*			X					
<b>Petit Sylvain</b>	<b><i>Limenitis camilla</i></b>	*	<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>DZ</b>					X	X	X	
Piéride de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	*	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X	X	
Piéride du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	*	LC	LC	*					X			
Piéride du Lotier	<i>Leptidea sinapis</i>	*	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X		
Piéride du Navet	<i>Pieris napi</i>	*	LC	LC	*	X	X		X			X	
Point de Hongrie	<i>Erynnis tages</i>	*	LC	LC	*	X	X		X				
Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>	*	LC	LC	*	X			X	X			
Souci	<i>Colias crocea</i>	*	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X		
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	*	LC	LC	*	X				X		X	
<b>Tabac d'Espagne</b>	<b><i>Argynnis paphia</i></b>	*	<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>DZ</b>							X	
Thécla de la Ronce	<i>Callophrys rubi</i>	*	LC	LC	*			X	X		X		
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	*	LC	LC	*	X							
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	*	LC	LC	*	X		X	X		X	X	
Zygène des Lotiers	<i>Zygaena filipendulae</i>	*	*	LC	*	X							

**Espèces en gras** : espèces patrimoniales

LC : espèce "non menacée" / NT : espèce "quasi-menacée" inscrite sur la liste rouge nationale (LRN) et/ou régionale (LRR)

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire

Les six espèces patrimoniales relevées sont déterminantes de ZNIEFF pour la région Centre-Val de Loire. Il s'agit des espèces suivantes :

- **L'Azuré des Cytises** (*Glaucopteryx alexis*) est une espèce considérée comme quasi menacée sur la liste rouge régionale. Quelques individus ont été aperçus au sein d'une prairie où le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), espèce végétale hôte entre autres du papillon est présente. Ce petit papillon bleu affectionne les milieux secs et ensoleillés, il n'est donc pas exclu qu'il se reproduise sur la commune.
- Le **Flambé** (*Iphiclides podalirius*), quelques individus ont été aperçus dans plusieurs zones de la commune. Ce grand papillon peu commun apprécie les milieux chauds et ensoleillés. Sa plante hôte, le Prunellier, est présente sur la commune au niveau des fourrés. Il a notamment été vu sur la zone 2 au sein d'un fourré où la reproduction de cette espèce est certaine. Concernant les observations sur les autres zones, il a été vu en transit. Car en effet, il est intéressant de noter que l'adulte est très mobile. La reproduction sur ces autres zones n'est donc pas avérée.



Photo 34 : L'Azuré des Cytises (IEA)



Photo 35 : Flambé (IEA)

- **L'Hespérie du Brome** (*Carterocephalus palaemon*) est une espèce identifiée comme quasi menacée sur la liste rouge régionale. Quelques individus (environ 5) ont été observés sur les zones 5 et 6. Une reproduction certaine a été recensée sur la zone 6 au niveau des boisements dans les allées et les zones en friche. Les individus vus sur la zone 5 ont été aperçus en vol dans une allée du boisement. Toutefois, il est probable que cette espèce se reproduise également sur cette zone avec la présence de sa plante hôte le Brachypode pennée (*Brachypodium pinnatum*) dans les boisements
- **Le Petit Mars changeant** (*Apatura ilia*), un individu a été observé au repos au niveau d'une lisière boisée. Il est possible que cette espèce se reproduise sur la commune car ses plantes hôtes, à savoir les Peupliers (*Populus tremula*, *P. nigra*) et les Saules (*Salix spp.*) sont présents sur le territoire.
- **Le Petit Sylvain** (*Limenitis camilla*) a été observé au niveau des lisières au sein des zones 5,6 et 7. La présence de cette espèce forestière très mobile dans ces secteurs s'explique par la proximité des boisements, notamment la forêt d'Orléans. Les quelques boisements présents sur la commune sont de tailles suffisamment importantes pour la reproduction de cette espèce qui est avérée dans la zone 6 avec l'observation d'une chenille. Les autres observations concernent des individus en alimentation.



Photo 36 : Petit Mars changeant (IEA)



Photo 37 : Petit Sylvain (IEA)

- **Tabac d'Espagne** (*Argynnis paphia*), un individu a été observé en vol le long d'une lisière forestière. Cette grande espèce sylvicole mésophile possède une chenille qui se développe sur diverses Violettes. Les adultes de ce papillon parcourent de bonnes distances ce qui ne permet pas de conclure sur la potentialité de reproduction de cette espèce sur le territoire.

### **Odonates (libellules) :**

Douze espèces d'odonates ont été observées sur la commune dont une est considérée comme d'intérêt communautaire et protégé, il s'agit du Gomphe serpent ( *Ophiogomphus cecilia* ). Concernant la diversité des espèces observées elle est relativement importante sur les zones 6 et 7 avec la présence de 7 espèces identifiées tandis que sur les zones 3, 4 et 8 aucune n'ont été repérées. Cela s'explique par des points d'eau moins nombreux voire inexistantes dans ces zones et souvent dans des états de conservation moyen à mauvais pour la présence d'Odonates. Les autres secteurs possèdent des plans en bon état avec des végétations favorables au développement de ce groupe.

Tableau 12 : Odonates identifiés sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Europe	Statut National		Statut Régional		Zone							
		Natura 2000	PN	LRN	LRR	DZ	1	2	3	4	5	6	7	8
Agrion à larges pattes	<i>Platynemisis pennipes</i>	*	*	LC	LC	*					X			
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	*	*	LC	LC	*					X			
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	*	*	LC	LC	*							X	
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	*	*	LC	LC	*							X	
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	*	*	LC	LC	*						X	X	
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>	*	*	LC	LC	*						X	X	
Gomphe à pinces septentrional	<i>Onychogomphus forcipatus forcipatus</i>	*	*	LC	LC	*							X	
<b>Gomphe serpent</b>	<b><i>Ophiogomphus cecilia</i></b>	<b>DH An.II-IV</b>	<b>Art. 2</b>	<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>DZ</b>	X							
Libellule à quatre taches	<i>Libellula quadrimaculata</i>	*	*	LC	LC	*						X	X	
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	*	*	LC	LC	*					X	X		
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	*	*	LC	LC	*		X				X	X	
Petite Nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	*	*	LC	LC	*	X					X		

DH An.II-IV : espèce inscrite à l'annexe II et IV de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats".

PN : liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national - Arrêté de 23 avril 2007 / Art. 2 : article 2 protection de l'espèce et de l'habitat

LC : espèce "non menacée" / NT : espèce "quasi-menacée" inscrite sur la liste rouge nationale (LRN) et/ou régionale (LRR)

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire

Le **Gomphe serpent** (*Ophiogomphus cecilia*) a été observé dans la zone 1 avec l'identification d'une femelle au repos à proximité d'un fourré. Cette espèce affectionne les cours d'eau clairs et bien oxygénés dans un environnement diversifié et peu perturbé. Au regard de cette information, il est peu probable que cette espèce se reproduise sur la commune car aucun cours d'eau n'est présent sur le territoire.



Photo 38 : Gomphe serpentifera (IEA)

### Orthoptères et mantidés (criquets, grillons, sauterelles et mantes) :

Concernant les Orthoptères (sauterelles, grillons et criquets), les prairies et les pelouses conservées sur la commune sont favorables au développement de ce groupe. Au total, 25 espèces d'Orthoptères ont été recensées avec une diversité importante sur la zone 6 (18 espèces), la zone 5 (16 espèces), la zone 1 (14 espèces) et la zone 2 (12 espèces). Concernant les espèces patrimoniales 2 ont été observées. Les espèces sont listées ci-après :

Tableau 13 : Orthoptères identifiés sur le site

Nom français	Nom latin	Statut National		Statut Régional		Zone								
		PN	LRN	LRR	DZ	1	2	3	4	5	6	7	8	
Aïolope émeraude	<i>Aiolopus thalassinus</i>	*	4	LC	*			X	X					
Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i>	*	4	LC	*						X			
Conocéphale bigarré	<i>Xiphidion fuscus</i>	*	4	LC	*	X	X	X	X	X	X	X		
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	*	4	LC	*	X	X			X	X			
Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar</i>	*	4	LC	*	X					X			
Criquet des larris	<i>Gomphocerippus mollis</i>	*	3	LC	*			X						
Criquet des mouillères	<i>Euchorthippus declivus</i>	*	4	LC	*	X								
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	*	4	LC	*	X				X				
Criquet duettiste	<i>Gomphocerippus brunneus</i>	*	*	LC	*		X							
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	*	4	LC	*	X		X		X	X	X		
Criquet mélodieux	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	*	4	LC	*	X		X	X	X	X			
Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	*	4	LC	*	X	X	X	X	X	X			
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	*	4	LC	*						X			
Decticelle carroyée	<i>Tessellana tessellata</i>	*	4	LC	*					X				
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	*	4	LC	*	X	X			X	X			
Decticelle chagrinée	<i>Platycleis albopunctata</i>	*	4	LC	*	X				X				
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	*	4	LC	*	X	X	X		X	X	X		
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	*	4	LC	*	X	X			X	X			
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	*	4	LC	*		X	X	X	X	X			
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	*	4	LC	*	X	X	X	X	X	X	X		

Nom français	Nom latin	Statut National		Statut Régional		Zone							
		PN	LRN	LRR	DZ	1	2	3	4	5	6	7	8
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	*	4	LC	*		X	X	X	X	X		
<b>Méconème fragile</b>	<b><i>Meconema meridionale</i></b>	*	4	LC	DZ						X		
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulescens</i>	*	4	LC	*	X					X		
Phanéroptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>	*	4	LC	*		X			X	X		
<b>Phanéroptère méridional</b>	<b><i>Phaneroptera nana</i></b>	*	4	LC	DZ		X			X	X		

4 : espèces non menacées, en l'état actuel des connaissances, 3 : espèces menacées, à surveillance inscrites sur la liste rouge nationale (LRN)

LC : espèce "non menacée" inscrites sur la liste rouge régionale (LRR).

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire

- Le **Méconème fragile** (*Meconema meridionale*) est une espèce déterminante de ZNIEFF et arboricole qui vit dans le feuillage de diverses essences d'arbres et d'arbuste. Elle a été observée au sein de la zone 6 en alimentation au niveau d'une lisère forestière.
- Le **Phanéroptère méridional** (*Phaneroptera nana*), est également déterminante de ZNIEFF. Cette espèce fréquente les boisements et les fourrés peu dense. Elle a été vue dans plusieurs zones de la commune, à savoir la zone 2, 5 et 6.



Photo 39 : Méconème fragile (IEA)



Photo 40 : Phanéroptère méridional

#### d) Mammifères terrestres

Les missions de prospection ont permis de déceler la présence de 10 espèces de mammifères terrestres dont 3 sont considérées comme patrimoniales sur la zone :

Tableau 14 : Mammifères terrestres identifiés sur la zone

Nom français	Nom latin	PN	LRN	LRR	DZ	Esp. Exot	1	2	3	4	5	6	7	8
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	*	LC	LC	*						X		X	
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	*	LC	LC	*			X	X		X	X		
<b>Écureuil roux</b>	<b><i>Sciurus vulgaris</i></b>	Art. 2	LC	LC	*		X		X					
<b>Hérisson d'Europe</b>	<b><i>Erinaceus europaeus</i></b>	Art. 2	LC	LC	*		X				X			
<b>Lapin de garenne</b>	<b><i>Oryctolagus cuniculus</i></b>	*	NT	LC	*					X			X	
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	*	LC	LC	*			X			X			
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	*	NA	NA	*	X				X	X			
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	*	LC	LC	*		X	X						
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	*	LC	LC	*		X	X	X		X	X	X	

Nom français	Nom latin	PN	LRN	LRR	DZ	Esp. Exot	1	2	3	4	5	6	7	8
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	*	LC	LC	*		X	x	X		X	X	X	

PN : liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire national – Arrêté du 23 avril 2007

LC : espèce "non menacée" / NT "espèce quasi-menacée" inscrite sur la liste rouge nationale (LRN) et/ou régionale (LRR)

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire

- **L'Écureuil roux** (*Sciurus vulgaris*), est une espèce protégée à l'échelle nationale mais relativement commune en région Centre-Val de Loire. Elle a été observée au sein de deux zones sur le territoire communal, il s'agit des zones 1 et 3. Il est très probable de retrouver cette espèce sur l'ensemble de la commune. En effet, cette espèce affectionne les zones boisées composées principalement de conifères. Un parc, un jardin ou un boisement présentant des résineux sont susceptibles d'accueillir cette espèce.
- Le **Hérisson d'Europe** (*Erinaceus europaeus*), est également protégée en France. Il est caractéristique de divers milieux sans avoir d'exigence particulière. Il habite un terrier ou un tronc d'arbre durant la période d'hibernation. Le reste de l'année, il occupe son territoire à la recherche de nourriture en se déplacement via des haies basses pour se camoufler.
- Le **Lapin de garenne** (*Oryctolagus cuniculus*), est considéré comme quasi menacé sur le territoire national. En effet, son habitat naturel, à savoir les formations végétales de type landes ou garrigues, est en régression.



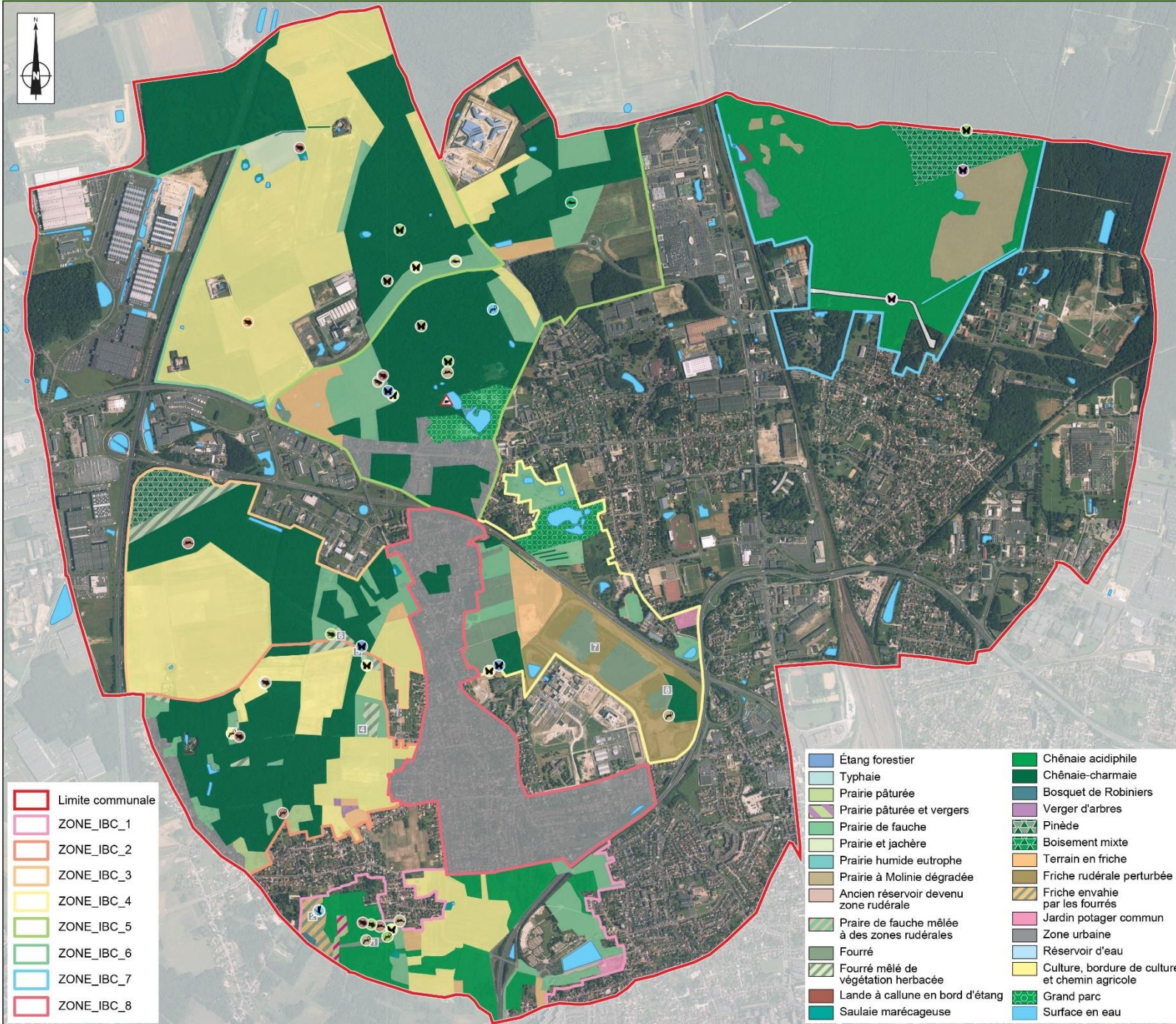
Photo 41 : Écureuil roux (IEA)



Photo 42 : Hérisson d'Europe

Une espèce exotique envahissante a été recensée au sein des zones 4 et 5 ; il s'agit du Ragondin. Elle a été observée au niveau des étangs du Château et de la Médecinerie.





### AMPHIBIENS

- Grenouille agile
- Grenouille commune
- Rainette verte
- Triton alpestre
- Triton crêté
- Triton palmé
- Triton ponctué

### REPTILES

- Couleuvre à collier
- Lézard des murailles
- Lézard vert occidental
- Orvet fragile
- Vipère aspic
- Plaque Reptiles

### MAMMIFÈRES

- Écureuil roux
- Hérisson d'Europe
- Ragondin

### INSECTES

- Flambé
- Azuré des Cytises
- Hespérie des Sanguisorbes
- Hespérie du Brome
- Petit Sylvain
- Petit Mars changeant
- Tabac d'Espagne
- Gomphe serpent
- Méconème fragile
- Phanéroptère méridional
- Lucane Cerf-volant

## e) Oiseaux

Au total, 73 espèces ont été observées sur la commune dont 54 espèces protégées en France et 2 sont d'intérêt communautaire. Les résultats pour le groupe sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 15 : Oiseaux observés sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Europe	Statut National		Statut Régional		1	2	3	4	5	6	7	8
		Natura 2000	PN	LRN	LRR	DZ								
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	*	Art. 3	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X		X
<b>Alouette des champs</b>	<b><i>Alauda arvensis</i></b>	*	*	NT	NT	*	X	X	X	X		X		
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	*	Art. 3	LC	LC	*	X							
<b>Bouvreuil pivoine</b>	<b><i>Pyrrhula pyrrhula</i></b>	*	Art. 3	VU	VU	*	X							
<b>Bruant jaune</b>	<b><i>Emberiza citrinella</i></b>	*	Art. 3	VU	NT	*		X	X			X		
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	*	Art. 3	LC	LC	*				X	X			X
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	*	Art. 3	LC	LC	*	X	X	X		X	X		
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	*	*	LC	LC	*	X				X	X		
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	*	Art. 3	VU	LC	*		X	X	X	X	X		
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	*	Art. 3	LC	LC	*			X	X	X			
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	*	*	LC	LC	*	X					X		
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	*	*	LC	LC	*	X	X	X		X	X	X	X
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	*	Art. 3	LC	LC	*	X	X	X			X	X	
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	*	Art. 3	LC	LC	*		X	X		X			
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	*	*	LC	LC	*	X	X	X	X	X			X
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	*	*	LC	NE	*		X	X		X	X		
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	*	Art. 3	NT	LC	*		X	X	X	X			
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	*	Art. 3	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X	X	X
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	*	Art. 3	NT	LC	*		X			X			
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	*	Art. 3	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X		X
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	*	*	LC	LC	*	X	X	X		X		X	
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	*	*	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X		
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	*	Art. 3	LC	LC	*	X	X	X		X	X	X	X
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	*	*	LC	LC	*	X	X	X		X	X		
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	*	*	*	*	*					X			
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	*	*	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X	X	X
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	*	Art. 3	LC	LC	*	X				X			
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	*	Art. 3	LC	LC	*	X				X		X	
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	*	Art. 3	NT	LC	*				X	X			X

Nom français	Nom latin	Statut Europe	Statut National		Statut Régional		1	2	3	4	5	6	7	8
		Natura 2000	PN	LRN	LRR	DZ								
Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta	*	Art. 3	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Linotte mélodieuse</b>	<b>Carduelis cannabina</b>	*	Art. 3	VU	NT	*		X	X	X				
Locustelle tachetée	Locustella naevia	*	Art. 3	NT	LC	*			X					
Loriot d'Europe	Oriolus oriolus	*	Art. 3	LC	LC	*					X		X	X
Martinet noir	Apus apus	*	Art. 3	NT	LC	*								X
Merle noir	Turdus merula	*	*	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X	X	X
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	*	Art. 3	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X	X	X
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	*	Art. 3	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X	X	X
Mésange charbonnière	Parus major	*	Art. 3	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X	X	X
Mésange huppée	Lophophanes cristatus	*	Art. 3	LC	LC	*						X	X	
Mésange nonnette	Poecile palustris	*	Art. 3	LC	LC	*			X				X	
Moineau domestique	Passer domesticus	*	Art. 3	LC	LC	*	X	X			X			X
<b>Mouette rieuse</b>	<b>Chroicocephalus ridibundus</b>	*	Art. 3	NT	EN	*	X							
Pic épeiche	Dendrocopos major	*	Art. 3	LC	LC	*	X	X	X		X	X	X	
<b>Pic épeichette</b>	<b>Dendrocopos minor</b>	*	Art. 3	VU	NT	*		X	X		X			
<b>Pic mar</b>	<b>Dendrocopos medius</b>	DO An. I	Art. 3	LC	LC	*	X	X			X			
<b>Pic noir</b>	<b>Dryocopus martius</b>	DO An. I	Art. 3	LC	LC	*		X					X	
Pic vert	Picus viridis	*	Art. 3	LC	LC	*	X	X	X	X	X		X	
Pie bavarde	Pica pica	*	*	LC	LC	*	X	X	X	X	X		X	X
Pigeon biset domestique	Columba livia f. domestica	*	*	*	*	*		X	X					
<b>Pigeon colombin</b>	<b>Columba oenas</b>	*	*	LC	LC	DZ		X	X		X			
Pigeon ramier	Columba palumbus	*	*	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X	X	X
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	*	Art. 3	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X	X	X
Pipit des arbres	Anthus trivialis	*	Art. 3	LC	LC	*					X	X	X	
<b>Pipit farlouse</b>	<b>Anthus pratensis</b>	*	Art. 3	VU	VU	*	X	X			X			
Pouillot de Bonelli	Phylloscopus bonelli	*	Art. 3	LC	LC	*						X	X	
<b>Pouillot fitis</b>	<b>Phylloscopus trochilus</b>	*	Art. 3	NT	NT	*	X						X	
<b>Pouillot siffleur</b>	<b>Phylloscopus sibilatrix</b>	*	Art. 3	NT	VU	*							X	
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	*	Art. 3	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X	X	X
Roitelet à triple-bandeau	Regulus ignicapilla	*	Art. 3	LC	LC	*	X	X	X		X	X	X	
Roitelet huppé	Regulus regulus	*	Art. 3	NT	LC	*	X				X	X	X	
Rosignol philomèle	Luscinia megarhynchos	*	Art. 3	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X	X	X

Nom français	Nom latin	Statut Europe	Statut National		Statut Régional		1	2	3	4	5	6	7	8
		Natura 2000	PN	LRN	LRR	DZ								
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	*	Art. 3	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X	X	X
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	*	Art. 3	LC	LC	*					X		X	X
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	*	Art. 3	LC	LC	*	X	X	X	X				X
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	*	Art. 3	VU	LC	*								X
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	*	Art. 3	LC	LC	*	X	X	X		X	X	X	
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	*	Art. 3	NT	LC	*		X		X	X	X		
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	*	Art. 3	LC	*	*	X				X	X		
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	*	*	VU	LC	*	X							
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	*	*	LC	LC	*	X	X	X		X		X	X
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	*	Art. 3	LC	LC	*	X	X	X		X	X	X	X
<b>Vanneau huppé</b>	<b><i>Vanellus vanellus</i></b>	*	*	<b>NT</b>	<b>VU</b>	<b>DZ</b>			X			X		
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	*	Art. 3	VU	LC	*	X				X			

**Espèces en gras** : espèces patrimoniales

DO An. I : espèce inscrite à l'annexe I de la directive européenne n° 2009/147/CE dite "Directive Oiseaux"

PN : liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national – Arrêté du 29 octobre 2009

Art. 3 : article 3 protection de l'espèce et de l'habitat.

Espèce inscrite sur la liste rouge européenne (LRE), nationale (LRN) et/ou régionale (LRR) : LC : Espèce "non menacée", NT : espèce "quasi menacée", VU : espèce "Vulnérable"

DZ\* : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire lorsqu'elle se trouve en zone de nidification

La protection nationale s'étend à des espèces parfois très communes. Ainsi et afin de dégager les espèces présentant des enjeux, une attention est portée sur leur degré de patrimonialité, à savoir statut dans la liste rouges régionale ainsi que les espèces déterminantes de ZNIEFF.

Au total, 13 espèces patrimoniales ont été contactées sur la commune et sont décrites ci-dessous. Ces espèces sont nicheuses probables ou possibles sur la commune. Elles sont détaillées individuellement dans la liste suivante :

- **L'Alouette des champs** (*Alauda arvensis*). Plusieurs individus ont été observés sur l'ensemble des zones de culture présentes sur le territoire pendant la période de reproduction. Cette espèce, non protégée en France est considérée comme quasi-menacée sur les listes rouges nationale et régionale.
- Le **Bouvreuil pivoine** (*Pyrrhula pyrrhula*). Deux individus ont été entendu dans le bois du Vivier au niveau de la zone 1. Cette espèce, actuellement en régression, possède une forte affinité forestière. Elle est vulnérable en France et en région Centre-Val de Loire pour les individus nicheurs. Cette espèce a notamment été entendu durant cette période ce qui permet de conclure à une possible reproduction.
- Le **Bruant jaune** (*Emberiza citrinella*). 3 couples ont été observés dont un dans la zone 2 au niveau d'un fourré avec des juvéniles et deux au sein de la zone 3. Un mâle chanteur a également été entendu dans la zone 6 en bord de route en période de reproduction. Cette espèce apprécie les milieux herbacés offrant des perchoirs élevés où le mâle affirme son territoire par le chant. En régression en France, elle est vulnérable à l'échelle nationale et considérée comme quasi-menacée en région Centre-Val de Loire.
- La **Linotte mélodieuse** (*Carduelis cannabina*) est présente sur la commune avec un reproduction certaine au sein des zones 2, 3 et 4. Cette espèce est caractéristique des milieux agricoles et des friches. L'intensification de l'agriculture a d'ailleurs entraîné une

baisse notable de ses effectifs à l'échelle nationale et régionale. Ainsi, elle est quasi-menacée en région Centre-Val de Loire et vulnérable en France.



Photo 43 : Bruant jaune (IEA)



Photo 44 : Linotte mélodieuse mâle (IEA)

- Le **Pic épeichette** (*Dendrocopos minor*) a été entendu dans les boisements au sein des zones 2, 3 et 5 en période de reproduction. Il est considéré comme nicheur. Cette espèce est protégée en France et est considérée comme vulnérable sur la liste rouge nationale et quasi-menacée sur la liste rouge régionale.
- Le **Pic mar** (*Dendrocopos medius*) est une espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Oiseaux. Elle a été contactée au sein des zones 1, 2 et 5 où leur nidification est certaine dans la zone 5 et probable dans les 1 et 2. Cette espèce est toutefois commune en région Centre-Val de Loire.
- Le **Pic noir** (*Dryocopus martius*), est également espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Oiseaux. Sa reproduction est avérée au sein de la zone 7 composée de la Forêt d'Orléans. Une femelle a été contactée en alimentation dans la zone 2 en période de production ce qui permet de supposer une zone de reproduction au sud de la commune.

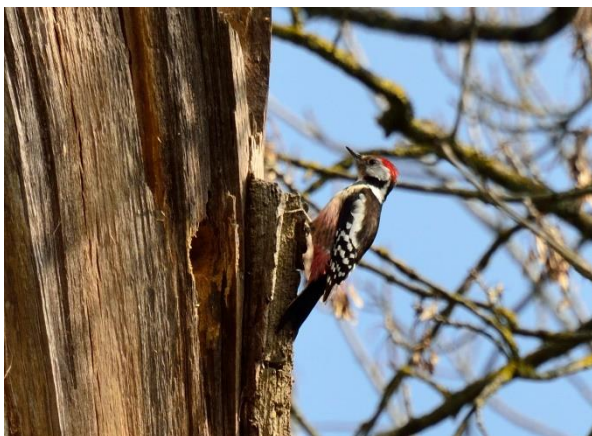


Photo 45 : Pic mar (IEA)



Photo 46 : Pic noir (IEA)

- Le **Pigeon colombin** (*Columba oenas*) est une espèce commune en région Centre-Val de Loire mais déterminante de ZNIEFF lorsqu'il se trouve dans sa zone de nidification. C'est le cas sur la commune avec une reproduction avérée au sein des zones 2, 3 et 5. Il a notamment été noté un nid dans le Grand à proximité du Château.
- Le **Pipit farlouse** (*Anthus pratensis*) a été contacté en halte migratoire dans la zone 2, en alimentation en fin d'hivernage au sein de la zone 5 et en reproduction dans la

zone 1. Cette espèce est considérée comme vulnérable en France et en région Centre-Val de Loire.

- **Le Pouillot fitis** (*Phylloscopus trochilus*) est présent comme nicheur sur la zone 7 au sein de la lande humide. Il a également été observé dans la zone 1 en halte migratoire. Cette espèce, protégée en France et considérée comme quasi-menacée sur les listes rouges nationale et régionale.



Photo 47 : Pipit farlouse (IEA)

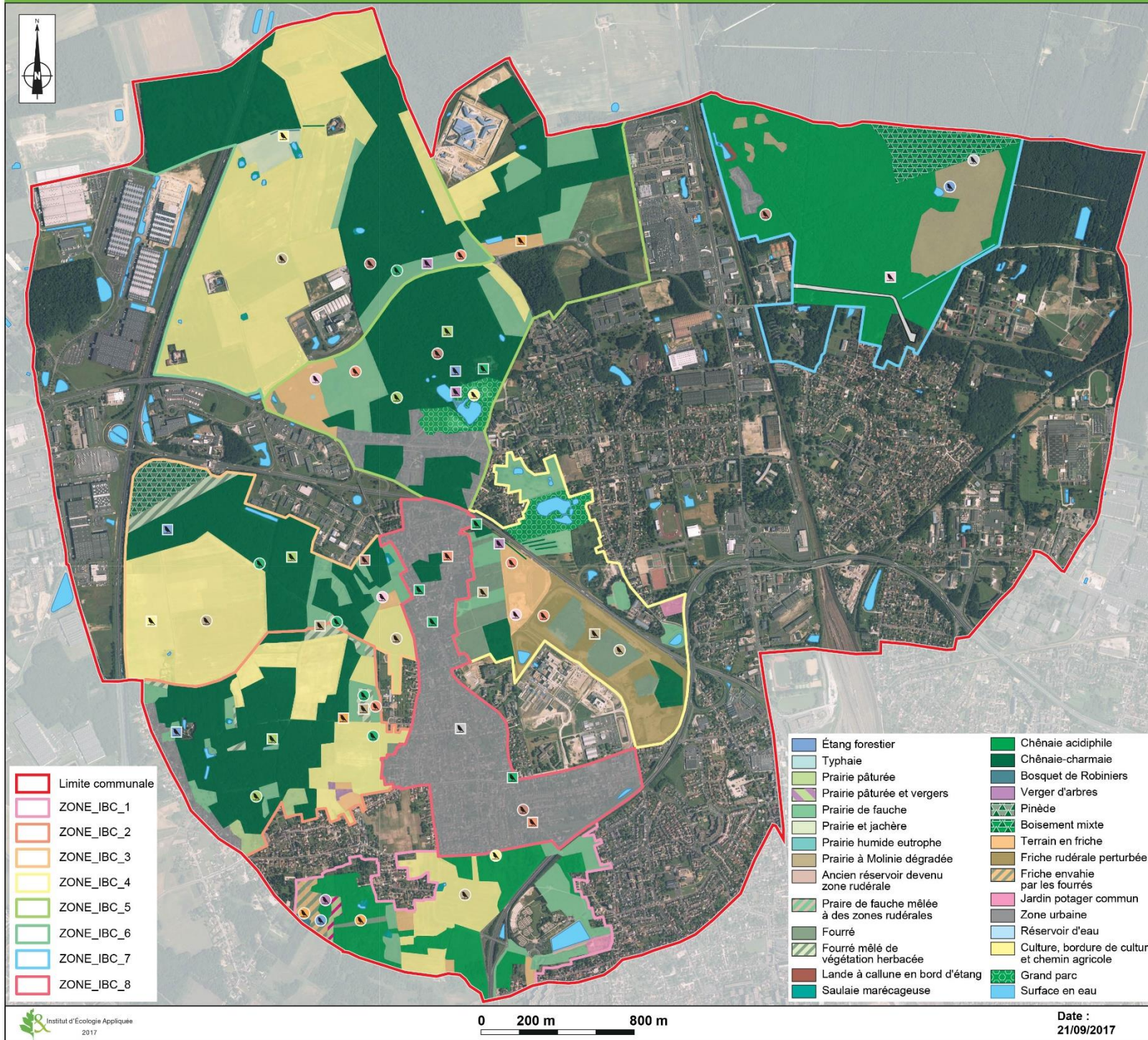


Photo 48 : Pouillot fitis (IEA)

- Le **Pouillot siffleur** (*Phylloscopus sibilatrix*) est observé en période de reproduction dans la zone 7 au niveau de la forêt d'Orléans. Il est donc considéré comme nicheur sur la commune. Cette espèce est identifiée comme quasi-menacée en France et vulnérable en région Centre-Val de Loire.
- Le **Vanneau huppé** (*Vanellus vanellus*) est considéré comme déterminant de ZNIEFF lorsqu'il se trouve dans sa zone de nidification cultures comprise. C'est ce qui a été constaté sur la commune avec une reproduction certaine de cette espèce dans la zone 3 et un comportement de parade au sein de la zone 6. Cette espèce est également considérée comme quasi-menacée à l'échelle nationale et vulnérable à l'échelle régionale.



Photo 49 : Vanneau huppé



## f) Chiroptères

Les inventaires de terrain ont permis de déterminer la présence de 12 espèces sur la commune. Ce résultat représente une très bonne diversité pour ce groupe à l'échelle communale. Les Chiroptères sont tous protégés à l'échelle nationale et présentent donc tous un enjeu.

Tableau 16 : Chiroptères identifiés sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Europe	Statut National		Statut Régional		Zone						
		Natura 2000	PN	LRN	LRR	DZ	1	2	3	4	5	6	
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	DH An.II-IV	Art. 2	LC	NT	DZ		X	X				
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	DH An. IV	Art. 2	LC	NT	DZ			X		X		
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	DH An.II-IV	Art. 2	LC	LC	DZ					X		
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	DH An.II-IV	Art. 2	NT	DD	DZ			X		X		
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	DH An. IV	Art. 2	LC	NT	DZ			X		X		
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	DH An. IV	Art. 2	NT	NT	DZ		X	X	X	X	X	X
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	DH An. IV	Art. 2	LC	LC	DZ				X			
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	DH An. IV	Art. 2	LC	DD	DZ		X					
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	DH An. IV	Art. 2	LC	LC	*	X	X	X	X	X	X	X
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	DH An. IV	Art. 2	LC	LC	DZ	X	X	X	X	X		
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	DH An. IV	Art. 2	NT	NT	DZ			X	X	X	X	X
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	DH An. IV	Art. 2	LC	LC	DZ		X		X	X		

DH IV: espèce inscrite à l'annexe IV de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats"

PN : liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national – Arrêté du 23 Avril 2007

Dét ZNIEFF : Espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire

Liste Rouge Nationale (LRN) et Liste Rouge Régionale (LRR) : NT : quasi menacée, LC : préoccupation mineure,

- La **Barbastelle d'Europe** (*Barbastella barbastellus*), espèce caractéristique des forêts, est quasi-menacée en région Centre-Val de Loire et déterminante de ZNIEFF. Des individus ont été contactés au sein des zones 2 et 3 dans les boisements.
- Le **Murin à Moustache** (*Myotis mystacinus*) est une espèce fortement liée aux bocages humides, vallonnés et entrecoupés de bois. Elle s'aventure au cœur des massifs forestiers pour s'alimenter. Elle a été entendue au niveau des zones 3 et 5. Cette espèce est considérée comme quasi-menacée en région Centre-Val de Loire et déterminante de ZNIEFF.



Photo 50 : Barbastelle d'Europe (IEA)



Photo 51 : Murin à moustaches (IEA)

- Le **Murin à oreilles échancrées** (*Myotis emarginatus*) possèdent des territoires de chasses diversifiés tels que les boisements, les bocages, les milieux péri-urbains avec jardins et parcs. Il a uniquement été contacté au sein de la zone 6 au niveau des boisements. Cette espèce commune ne région Centre-Val de Loire est déterminante de ZNIEFF.



- Le **Murin de Bechstein** (*Myotis bechsteinii*) apprécie les forêts de feuillus à sous-bois dense en présence de ruisseaux, mares ou étangs au-dessus desquels il vient s'alimenter. Sur la commune de Saran, il a notamment été contacté dans les 3 et 5 dans les boisements. Cette espèce est déterminante de ZNIEFF.
- Le **Murin de Daubenton** (*Myotis daubentonii*) est une espèce fortement liée à l'eau, bien que certains individus s'aventurent en forêt ou encore au niveau des parcs et des vergers. Les gîtes utilisés par l'espèce vont généralement se trouver non loin de points d'eau. Elle occupera ainsi des cavités d'arbres ou encore les jointures des ponts. L'espèce a été entendue à proximité des milieux boisés au sein des zones 3 et 5.
- **La Noctule commune** (*Nyctalus noctula*) est l'une des plus grandes Chauves-souris d'Europe. Elle occupe un domaine vital souvent étendu avec un important rayon de dispersion pour rejoindre son territoire de chasse depuis ses gîtes d'été. L'espèce a été contactée sur la quasi-totalité des zones (seule la zone 1 n'a pas fait l'objet de recensement de cette espèce). Elle est considérée comme quasi-menacée en région Centre-Val de Loire et déterminante de ZNIEFF.
- **L'Oreillard gris** (*Plecotus austriacus*) est une espèce qui exploite les milieux arborés et buissonnants tels que lisières, frondaisons, jardins, parcs. De plus les gîtes d'été sont souvent rencontrés au sein des habitations au niveau des combles. Cette espèce a été contactée au sein de la zone 4 à proximité des boisements. Elle est considérée comme commune en région Centre-Val de Loire mais déterminante de ZNIEFF.
- **L'Oreillard roux** (*Plecotus auritus*) est considéré comme une espèce typique des milieux boisés d'essences et de structures très diverses mais il peut également utiliser les zones plus ouvertes comme les prairies accompagnées de haies. Sur la commune de Saran il a été dans la zone 2 au sein de boisements. Il est considéré comme déterminant de ZNIEFF.



Photo 52 : Murin de Daubenton (IEA)



Photo 53 : Oreillard sp. (IEA)

- **La Pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*) est une espèce très ubiquiste, ayant une assez grande flexibilité dans le choix de son habitat de chasse et de son gîte d'estivage qui est presque toujours installé dans un bâtiment (combles, murs disjoints ou derrière les volets...). C'est le cas sur la commune avec des contacts au sein de toutes les zones prospectées. Cette espèce est considérée comme commune à l'échelle nationale et régionale.
- **La Pipistrelle de Kuhl** (*Pipistrellus kuhlii*) est une des espèces les plus anthropophiles du groupe. Elle fréquente les milieux urbanisés et évolue régulièrement à proximité de l'éclairage public pour chasser les insectes attirés par la lumière artificielle. L'espèce a été enregistrée au niveau de toutes les zones prospectées hormis la zone 6. Cette espèce est déterminante de ZNIEFF.

- La **Pipistrelle de Nathusius** (*Pipistrellus nathusii*), sa présence est associée aux milieux humides (rivières, étangs, zones marécageuses...), aux ripisylves et aux massifs forestiers. Sur la commune de Saran, elle a été contactée au sein des zones 3, 4, 5 et 6. Cette espèce est quasi-menacée en région Centre-Val de Loire et déterminante de ZNIEFF.
- La **Sérotine commune** (*Eptesicus serotinus*) chasse dans les espaces agricoles dégagés, les lisières forestières ou encore les plans et cours d'eau. Ses gîtes estivaux se trouvent souvent en bâtis, notamment au niveau des greniers. Cette Chauve-souris a été enregistrée à plusieurs reprises sur la commune au sein des zones 2, 4 et 5 et considérée comme déterminante de ZNIEFF.



Photo 54 : Pipistrelle commune (IEA)



Photo 55 : Sérotine commune (IEA)

### III - ENJEUX LOCALISES ET CONCLUSION

Afin de définir les enjeux présents au sein de chaque secteur des cartes récapitulatives du nombres d'espèces faune et flore ainsi que d'habitats naturels recensés au sein de chacun d'entre eux ont été élaborées (cf. Carte ci-dessous). Ces résultats sont également présentés dans le tableau ci-dessous.

Numéro et nom de la zone	Description des enjeux flore et habitats	Description des enjeux faune	Hierarchisation des zones
<b>Zone 1 : Pimelin</b>	- 10 habitats naturels - 164 espèces végétales dont <b>5 patrimoniales</b> : Daphné lauréole ( <i>Daphne laureola</i> ), Muguet ( <i>Convallaria majalis</i> ), l'Orobanche de la picride ( <i>Orobanche picridis</i> ), le Sénéçon à feuilles de roquette ( <i>Senecio erucifolius</i> ), le Sorbier des oiseleurs ( <i>Sorbus aucuparia</i> ) et 3 espèces exotiques envahissantes.	- 3 espèces d'Amphibiens toutes patrimoniales ; - 2 espèces de Reptiles toutes patrimoniales ; - 46 espèces d'oiseaux dont 6 patrimoniales ; - 7 espèces de Mammifères y compris les Chiroptères dont 4 patrimoniales ; - 27 espèces de Papillons dont 1 patrimoniale ; - 2 espèces de Libellules dont 1 patrimoniale ; - 4 espèces d'Orthoptères. <b>→ soit 17 espèces patrimoniales</b>	Priorité n°6
<b>Zone 2 : Les Poiriers</b>	- 10 habitats naturels - 214 espèces végétales dont <b>16 patrimoniales</b> : Aigremoine odorante ( <i>Agrimonia procera</i> ), Brome faux-seigle ( <i>Bromus secalinus</i> ), Brunelle laciniée ( <i>Prunella laciniata</i> ), Cardamine flexueuse ( <i>Cardamine flexuosa</i> ), Euphorbe éssule ( <i>Euphorbia esula</i> ), Jonquille des bois ( <i>Narcissus pseudonarcissus</i> ), Lamier hybride ( <i>Lamium hybridum</i> ), Liondent-pissenlit ( <i>Leontodon saxatilis</i> ), Luzerne naine ( <i>Medicago minima</i> ), Mélampyre des champs ( <i>Melampyrum arvense</i> ), Orobanche de la picride ( <i>Orobanche picridis</i> ), Perce-neige ( <i>Galanthus nivalis</i> ), Ratoncule naine ( <i>Myosurus minimus</i> ), Rosier rubiginoux ( <i>Rosa rubiginosa</i> ), Sénéçon à feuilles de roquette ( <i>Senecio erucifolius</i> ), Vesce printanière ( <i>Vicia lathyroides</i> ).	- 4 espèces d'Amphibiens toutes patrimoniales ; - 2 espèces de Reptiles toutes patrimoniales ; - 46 espèces d'oiseaux dont 8 patrimoniales ; - 11 espèces de Mammifères y compris les Chiroptères dont 6 patrimoniales ; - 18 espèces de Papillons dont 2 patrimoniales ; - 1 espèce de Libellules ; - 12 espèces d'Orthoptères dont 1 patrimoniale. <b>→ soit 23 espèces patrimoniales</b>	Priorité n°1
<b>Zone 3 : le Chêne vert, les Brosses</b>	- 8 habitats naturels - 177 espèces végétales dont <b>3 patrimoniales</b> : Laïche tardive ( <i>Carex viridula</i> ), Mélampyre à crêtes ( <i>Melampyrum cristatum</i> ), Mélampyre des champs ( <i>Melampyrum arvense</i> )	- 2 espèces d'Amphibiens toutes patrimoniales ; - 42 espèces d'oiseaux dont 6 patrimoniales ; - 12 espèces de Mammifères y compris les Chiroptères dont 9 patrimoniales ; - 20 espèces de Papillons ; - 10 espèces d'Orthoptères dont 1 patrimoniales. <b>→ soit 18 espèces patrimoniales</b>	Priorité n°5

Numéro et nom de la zone	Description des enjeux flore et habitats	Description des enjeux faune	Hierarchisation des zones
<b>Zone 4 : la Médecinerie, l'Aérodrome</b>	- 11 habitats naturels - 183 espèces végétales dont <b>6 patrimoniales</b> : Aigremoine odorante ( <i>Agrimonia procera</i> ), Mauve alcée ( <i>Malva alcea</i> ), Molène -bouillon-blanc ( <i>Verbascum densiflorum</i> ), Orobanche de la picride ( <i>Orobanche picridis</i> ), Séneçon à feuilles de roquette ( <i>Senecio erucifolius</i> ), Sorbier des oiseleurs ( <i>Sorbus aucuparia</i> ) et 2 espèces exotiques envahissantes.	- 1 espèce de Reptiles patrimoniale ; - 27 espèces d'oiseaux dont 2 patrimoniales ; - 8 espèces de Mammifères y compris les Chiroptères dont 7 patrimoniales ; - 21 espèces de Papillons dont 2 patrimoniales ; - 7 espèces d'Orthoptères. → <b>soit 12 espèces patrimoniales</b>	Priorité n°6
<b>Zone 5 : Château de Saran, Centre pénitentiaire</b>	- 10 habitats naturels - 218 espèces végétales dont <b>6 patrimoniales</b> : Cormier ( <i>Sorbus domestica</i> ), Jonquille des bois ( <i>Narcissus pseudonarcissus</i> ), Massette à feuilles étroites ( <i>Typha angustifolia</i> ) Molène - bouillon-blanc ( <i>Verbascum densiflorum</i> ), Sorbier des oiseleurs ( <i>Sorbus aucuparia</i> ), Véronique des montagnes ( <i>Veronica montana</i> ) et 1 espèce exotique envahissante.	- 4 espèces d'Amphibiens toutes patrimoniales ; - 1 espèce de Reptiles patrimoniale ; - 52 espèces d'oiseaux dont 4 patrimoniales ; - 16 espèces de Mammifères y compris les Chiroptères dont 10 patrimoniales ; - 23 espèces de Papillons dont 3 patrimoniales ; - 3 espèces de Libellules ; - 16 espèces d'Orthoptères dont 1 patrimoniale. → <b>soit 25 espèces patrimoniales</b>	Priorité n°3
<b>Zone 6 : L'Epineux, Saint-Aignan</b>	- 8 habitats naturels - 262 espèces végétales dont <b>19 patrimoniales</b> : Ancolie vulgaire ( <i>Aquilegia vulgaris</i> ), Chlore perfoliée ( <i>Blackstonia perfoliata</i> ), Cirse Anglais ( <i>Cirsium dissectum</i> ) Cormier ( <i>Sorbus domestica</i> ), Dompte-venin ( <i>Vincetoxicum hirundinaria</i> ), Genêt d'Angleterre ( <i>Genista anglica</i> ), Herbe aux cerfs ( <i>Cervaria rivini</i> ), Inule à feuilles de saule ( <i>Inula salicina</i> ), Laîche aiguë ( <i>Carex acuta</i> ), Massette à feuilles étroites ( <i>Typha angustifolia</i> ), Mélampyre à crêtes ( <i>Melampyrum cristatum</i> ), Molène blattaire ( <i>Verbascum blattaria</i> ), Molène pulvérulente ( <i>Verbascum pulverulentum</i> ), Néottie nid d'oiseau ( <i>Neottia nidus-avis</i> ), Orchis tacheté ( <i>Dactylorhiza maculata</i> ), Orobanche de la picride ( <i>Orobanche picridis</i> ), Séneçon à feuilles de roquette ( <i>Senecio erucifolius</i> ), Sorbier des oiseleurs ( <i>Sorbus aucuparia</i> ), Véronique luisante ( <i>Veronica polita</i> ) et 4 espèces exotiques envahissantes.	- 5 espèces d'Amphibiens toutes patrimoniales ; - 37 espèces d'oiseaux dont 3 patrimoniales ; - 6 espèces de Mammifères y compris les Chiroptères dont 3 patrimoniales ; - 21 espèces de Papillons dont 3 patrimoniales ; - 7 espèces de Libellules ; - 18 espèces d'Orthoptères dont 2 patrimoniales. → <b>soit 16 espèces patrimoniales</b>	Priorité n°2
<b>Zone 7 : Forêt domaniale d'Orléans</b>	- 8 habitats naturels - 160 espèces végétales dont <b>7 patrimoniales</b> : Cormier ( <i>Sorbus domestica</i> ), Dompte-venin ( <i>Vincetoxicum hirundinaria</i> ), Jonquille des bois ( <i>Narcissus pseudonarcissus</i> ), Pigamon jaune ( <i>Thalictrum flavum</i> ), Potamogeton nageant ( <i>Potamogeton natans</i> ), Séneçon à feuilles de roquette ( <i>Senecio erucifolius</i> ) et 1 espèce exotique envahissante.	- 1 espèce d'Amphibiens patrimoniale ; - 34 espèces d'oiseaux dont 3 patrimoniales ; - 4 espèces de Mammifères y compris les Chiroptères dont 1 patrimoniale ; - 14 espèces de Papillons dont 3 patrimoniales ; - 7 espèces de Libellules ; - 4 espèces d'Orthoptères. → <b>soit 16 espèces patrimoniales</b>	Priorité n°4
<b>Zone 8 : L'Orme au coin, les Vallées</b>	- 3 habitats naturels - 116 espèces végétales dont 1 espèce exotique envahissante.	- 27 espèces d'oiseaux ; → <b>soit aucune espèce patrimoniale</b>	Priorité n°8

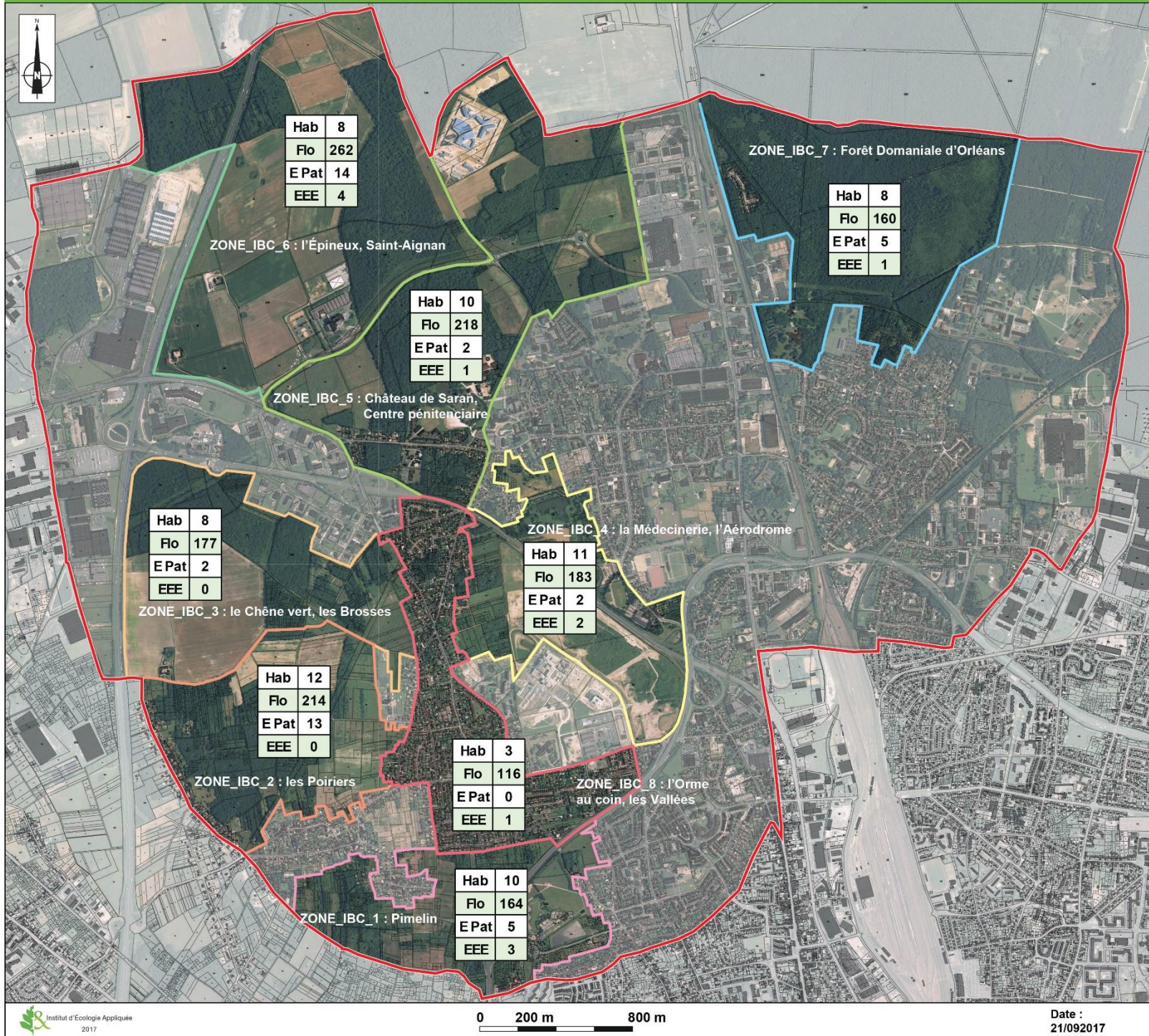
Dans l'état actuel des connaissances les zones concentrant les plus d'espèces à enjeu de conservation sont les zones 2, 6 et 5 avec respectivement 39, 35 et 31 espèces patrimoniales recensées.

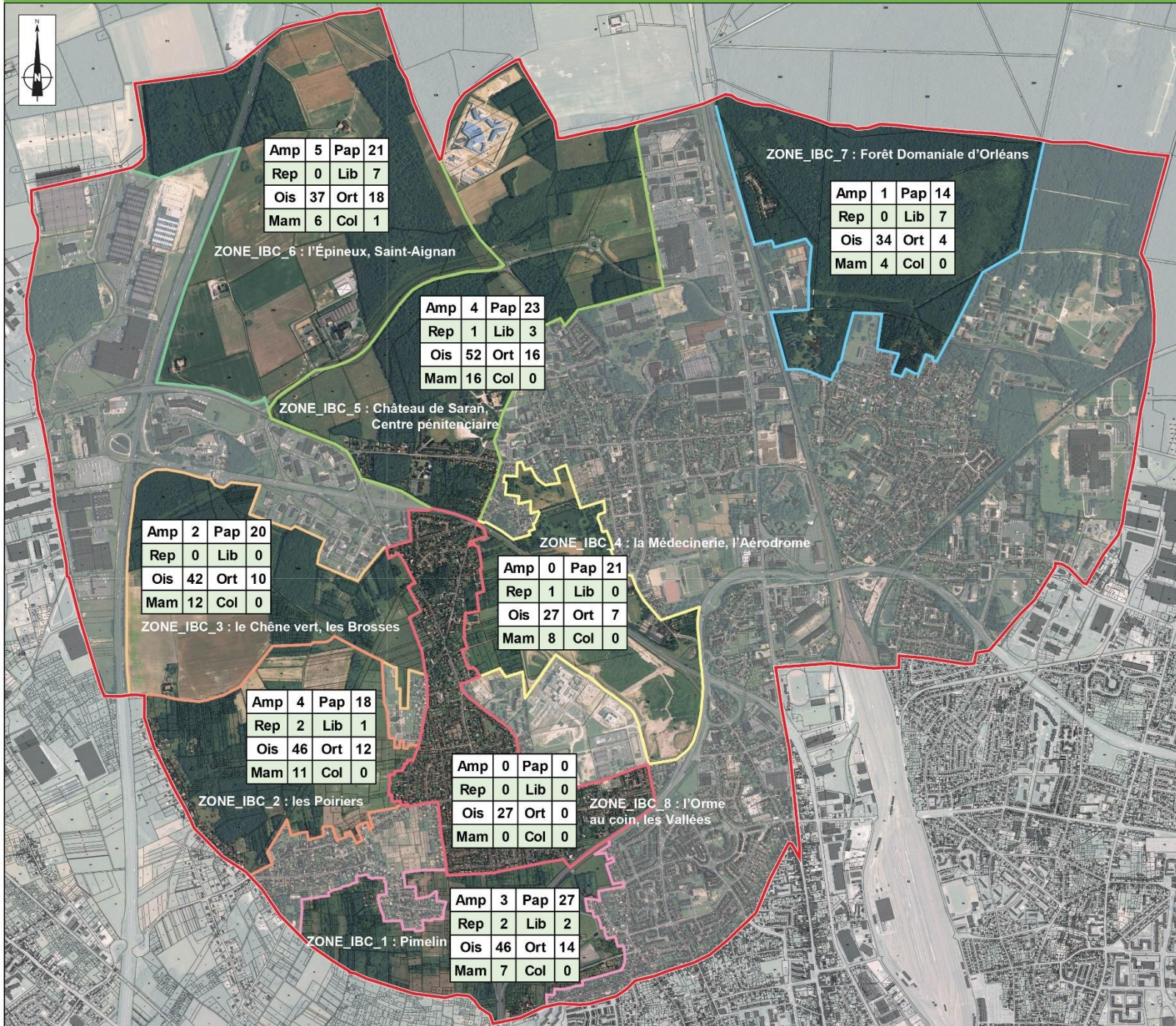
Les boisements matures favorables au développement d'oiseaux, d'insectes, de reptiles, de Chauves-souris et plantes patrimoniales. Leur gestion doit être durable avec notamment :

- La conservation des arbres matures favorables aux Pics et aux insectes saproxyliques,
- Le maintien de clairières et d'allées forestières appréciées des insectes et des chauves-souris,
- La réalisation d'îlots de sénescences intéressants pour l'ensemble des espèces caractéristiques des boisements.

Au sein de la zone 2 et 3, il pourrait être envisagé de remettre dans un bon état de conservation les zones de vergers qui étaient autrefois présentes et qui sont aujourd'hui résiduelles au sein de jeunes boisements ou de fourrés.

Enfin la commune possède de nombreuses mares d'intérêt pour les Amphibiens, les odonates et enfin une flore rare pour certaines. Il est primordial de les entretenir afin de limiter leur atterrissement et d'éviter à un comblement ce qui entraînerait la disparition des espèces caractéristiques de ce milieu.





Limite communale



## IV – INVENTAIRE PARTICIPATIF

Un inventaire participatif a été lancé en octobre 2017 et stoppé en juin 2018. Au total une soixantaine de participants ont été recensés permettant ainsi d'avoir un retour sur la faune présentes dans les zones urbanisées non prospectées par l'IEA.

Concernant les espèces identifiées, l'inventaire a permis de localiser 67 espèces. Cela représente 3 espèces de Reptiles, 40 espèces d'oiseaux, 8 espèces de mammifères, 6 espèces de Papillons (4 de jour et 2 de nuit) et enfin 5 espèces d'insectes et 1 de crustacées. Ces espèces sont listées ci-dessous :

Tableau 17 : Liste des espèces de Reptiles recensées via l'inventaire participatif

Nom commun	Nom scientifique	Natura 2000	Pro Nat	LRN	LRR Cen	DZ Cen
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	DH An.IV	Art. 2	LC	LC	*
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	*	Art. 3	LC	LC	*
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	*	Art. 4	LC	LC	*

DH An.IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats".

PN : liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national - Arrêté de 19 novembre 2007

Art. 2 : article 2 protection de l'espèce et de l'habitat / Art 3 protection uniquement des individus / Art. 4 : article 4 interdiction de mutilation, de commercialisation.

LRN : liste rouge nationale (2015) ; LC : espèce non menacée

LRR : liste rouge région Centre-Val de Loire (2014) ; LC : espèce non menacée

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire

Tableau 18 : Liste des espèces d'oiseaux recensées via l'inventaire participatif

Nom commun	Nom scientifique	Natura 2000	Pro Nat	LRN	LRR Cen	DZ Cen
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	*	Art. 3	LC	LC	*
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	*	*	LC	LC	*
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	*	Art. 3	LC	LC	*
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	*	*	LC	LC	*
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	*	Art. 3	NT	LC	*
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	*	Art. 3	NT	LC	*
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	*	*	LC	LC	*
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	*	Art. 3	LC	LC	*
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	*	Art. 3	LC	LC	*
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	*	Art. 3	LC	LC	*
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	*	Art. 3	LC	LC	*
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	*	*	LC	LC	*
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	*	*	LC	LC	*
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	*	Art. 3	LC	LC	*
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	*	Art. 3	LC	LC	*
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	*	Art. 3	LC	LC	*
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	*	Art. 3	LC	LC	*
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	*	Art. 3	LC	LC	*
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	*	Art. 3	VU	LC	*
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	*	Art. 3	LC	LC	*
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	*	Art. 3	LC	LC	*
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	*	Art. 3	VU	VU	*
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	*	Art. 3	LC	LC	*
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	*	Art. 3	VU	LC	*
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	*	Art. 3	LC	LC	*



Nom commun	Nom scientifique	Natura 2000	Pro Nat	LRN	LRR Cen	DZ Cen
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	*	Art. 3	LC	LC	*
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	*	Art. 3	NT	LC	*
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	*	Art. 3	NT	LC	*
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	*	*	LC	LC	*
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	*	Art. 3	LC	LC	*
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	*	Art. 3	LC	LC	*
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	*	Art. 3	LC	LC	DZ
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	*	Art. 3	VU	NT	*
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	DO An. I	Art. 3	VU	LC	DZ
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	*	Art. 3	NT	EN	DZ
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	*	Art. 3	LC	LC	*
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	*	Art. 3	LC	LC	*
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	*	Art. 3	LC	LC	*
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	*	*	NT	VU	DZ
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	*	Art. 3	VU	LC	*

DO An. I : espèce inscrite à l'annexe I de la directive européenne n° 2009/147/CE dite "Directive Oiseaux"

PN : liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national – Arrêté du 29 octobre 2009

Art. 3 : article 3 protection de l'espèce et de l'habitat.

Espèce inscrite sur la liste rouge européenne (LRE), nationale (LRN) et/ou régionale (LRR) : LC : Espèce "non menacée", NT : espèce "quasi menacée", VU : espèce "Vulnérable"

DZ\* : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire lorsqu'elle se trouve en zone de nidification

Tableau 19 : Liste des espèces de mammifères recensées via l'inventaire participatif

Nom français	Nom latin	Natura 2000	PN	LRN	LRR	DZ
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	*	*	LC	LC	*
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	*	Art. 2	LC	LC	*
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	*	Art. 2	LC	LC	*
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	*	*	NT	LC	*
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	*	*	LC	LC	*
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	*	*	NA	NA	*
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	*	*	LC	LC	*
Taupa d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	*	*	LC	LC	*

PN : liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire national – Arrêté du 23 avril 2007

LC : espèce "non menacée" / NT "espèce quasi-menacée" inscrite sur la liste rouge nationale (LRN) et/ou régionale (LRR)

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire

Nom français	Nom latin	Natura 2000	Pro Nat	LRN	LRR Cen	DZ Cen
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	*	*	LC	LC	*
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	*	*	LC	LC	*
Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	*	*	LC	LC	*
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>	*	*	LC	NT	*
Le Moro-Sphinx	<i>Macroglossum stellatarum</i>	*	*	*	*	*
Le Sphinx du Tilleul	<i>Mimas tiliae</i>	*	*	*	*	*

Ainsi que 4 autres espèces d'insectes : l'Æschne bleue (*Aeshna cyanea*), espèce d'Odonate commune en région Centre-Val de Loire et non protégée, le Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*), espèce de coléoptères d'intérêt communautaire mais commune dans la région, la Mante-religieuse (*Mantis religiosa*) et enfin la Sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*), espèces également communes dans la région.

Enfin des retours concernant deux espèces exotiques envahissantes ont également été faits, ils concernent le Frelon asiatique (*Vespa velutina*) et l'Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus*).

## ANNEXE : Liste floristique

Tableau 20 : Liste globale des espèces végétales recensées sur la commune de Saran

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Liste rouge	Det ZNIEFF	Protection
<i>Abies alba</i>	Sapin pectiné	.	NA	-	-
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	CC	LC	-	-
<i>Acer negundo</i>	Érable negundo	R	NA	-	-
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	AR	NA	-	-
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	C	NA	-	-
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	CCC	LC	-	-
<i>Achillea ptarmica</i>	Achillée sternutatoire	AC	LC	-	-
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine	CCC	LC	-	-
<i>Agrimonia procera</i>	Aigremoine odorante	R	LC	-	-
<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostide capillaire	C	LC	-	-
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère	CC	LC	-	-
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante	CC	LC	-	-
<i>Alcea rosea</i>	Rose trémière	.	NA	-	-
<i>Alisma lanceolatum</i>	Plantain d'eau à feuilles lancéolées	AR	LC	-	-
<i>Alisma plantago-aquatica</i>	Plantain d'eau commun	C	LC	-	-
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire	CC	LC	-	-
<i>Allium vineale</i>	Ail des vignes	C	LC	-	-
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	C	LC	-	-
<i>Alopecurus myosuroides</i>	Vulpin des champs	AC	LC	-	-
<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés	AC	LC	-	-
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron rouge	CCC	LC	-	-
<i>Anagallis foemina</i>	Mouron bleu	AR	LC	-	-
<i>Andryala integrifolia</i>	Andryale à feuilles entières	AC	LC	-	-
<i>Anemone nemorosa</i>	Anémone des bois	AC	LC	-	-

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Liste rouge	Det ZNIEFF	Protection
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	CC	LC	-	-
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Cerfeuil des bois	AC	LC	-	-
<i>Aphanes arvensis</i>	Alchémille des champs	C	LC	-	-
<i>Aquilegia vulgaris</i>	Ancolie vulgaire	R	LC	-	-
<i>Arabidopsis thaliana</i>	Arabette de Thalius	CC	LC	-	-
<i>Arctium lappa</i>	Grande Bardane	AC	LC	-	-
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet	CC	LC	-	-
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental	CCC	LC	-	-
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	CCC	LC	-	-
<i>Arum italicum</i>	Gouet d'Italie	AR	LC	-	-
<i>Arum maculatum</i>	Gouet tacheté	CC	LC	-	-
<i>Asparagus officinalis</i>	Asperge officinale	AC	NA	-	-
<i>Atriplex patula</i>	Arroche étalée	C	LC	-	-
<i>Avena fatua</i>	Avoine folle	C	LC	-	-
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune	C	LC	-	-
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	CCC	LC	-	-
<i>Berteroa incana</i>	Alysson blanc	R	NA	-	-
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	C	LC	-	-
<i>Betula pubescens</i>	Bouleau blanc	AR	LC	-	-
<i>Blackstonia perfoliata</i>	Chlore perfoliée	R	LC	DZ	-
<i>Borago officinalis</i>	Bourrache officinale	RR	NA	-	-
<i>Brachypodium pinnatum</i>	Brachypode penné	.	NE	-	-
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	CCC	LC	-	-
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	CCC	LC	-	-
<i>Bromus secalinus</i>	Brome faux-seigle	R	LC	-	-
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	CCC	LC	-	-
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	CC	LC	-	-

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Liste rouge	Det ZNIEFF	Protection
<i>Buddleja davidii</i>	Buddléia de David	RR	NA	-	-
<i>Calamagrostis epigejos</i>	Calamagrostide commune	AR	LC	-	-
<i>Calluna vulgaris</i>	Callune	CC	LC	-	-
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	.	NE	-	-
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	CC	LC	-	-
<i>Campanula trachelium</i>	Campanule gantelée	AR	LC	-	-
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	CCC	LC	-	-
<i>Cardamine flexuosa</i>	Cardamine flexueuse	R	LC	-	-
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée	CC	LC	-	-
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés	CC	LC	-	-
<i>Carex acuta</i>	Laïche aiguë	R	LC	-	-
<i>Carex acutiformis</i>	Laïche des marais	AR	LC	-	-
<i>Carex cuprina</i>	Laïche cuivrée	AR	DD	-	-
<i>Carex flacca</i>	Laïche glauque	CC	LC	-	-
<i>Carex hirta</i>	Laïche hérissée	CC	LC	-	-
<i>Carex ovalis</i>	Laïche des lièvres	.	NE	-	-
<i>Carex pallescens</i>	Laïche pâle	AR	LC	-	-
<i>Carex panicea</i>	Laïche -panic	AR	LC	-	-
<i>Carex remota</i>	Laïche espacée	AC	LC	-	-
<i>Carex spicata</i>	Laïche en épi	AR	LC	-	-
<i>Carex sylvatica</i>	Laïche des bois	CC	LC	-	-
<i>Carex vesicaria</i>	Laïche vésiculeuse	AR	LC	-	-
<i>Carex viridula</i>	Carex vert-jaunâtre	RR	LC	-	-
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	CCC	LC	-	-
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier	CC	NA	-	-
<i>Centaurea jacea</i>	Centaurée jacée	?	DD	-	-
<i>Centaurium erythraea</i>	Petite Centaurée commune	C	LC	-	-

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Liste rouge	Det ZNIEFF	Protection
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commun	CCC	LC	-	-
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré	CC	LC	-	-
<i>Cervaria rivini</i>	Herbe aux cerfs	R	LC	DZ	-
<i>Chaerophyllum temulum</i>	Cerfeuil enivrant	C	LC	-	-
<i>Chelidonium majus</i>	Grande Chélidoine	C	LC	-	-
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	CCC	LC	-	-
<i>Chenopodium hybridum</i>	Chénopode hybride	AR	LC	-	-
<i>Chenopodium polyspermum</i>	Chénopode à nombreuses graines	C	LC	-	-
<i>Cichorium intybus</i>	Chicorée amère	AC	LC	-	-
<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris	AR	LC	-	-
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	CCC	LC	-	-
<i>Cirsium dissectum</i>	Cirse Anglais	AR	LC	DZ	-
<i>Cirsium palustre</i>	Cirse des marais	C	LC	-	-
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	CCC	LC	-	-
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	CC	LC	-	-
<i>Clinopodium vulgare</i>	Clinopode commun	CC	LC	-	-
<i>Convallaria majalis</i>	Muguet	R	LC	-	-
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	CCC	LC	-	-
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	CCC	NA	-	-
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	CCC	LC	-	-
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	CCC	LC	-	-
<i>Crataegus laevigata</i>	Aubépine à deux styles	AC	LC	-	-
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	CCC	LC	-	-
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	CCC	LC	-	-
<i>Crepis setosa</i>	Crépide hérissée	CC	NA	-	-
<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croisettes	CC	LC	-	-
<i>Cydonia oblonga</i>	Cognassier	-	-	-	-

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Liste rouge	Det ZNIEFF	Protection
<i>Cynosurus cristatus</i>	Crételle	AR	LC	-	-
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	CCC	LC	-	-
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	CCC	LC	-	-
<i>Dactylorhiza maculata</i>	Orchis tacheté	R	LC	-	-
<i>Danthonia decumbens</i>	Danthonie retombante	AC	LC	-	-
<i>Daphne laureola</i>	Daphné lauréole	R	LC	-	-
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	CCC	LC	-	-
<i>Deschampsia cespitosa</i>	Canche cespitose	C	LC	-	-
<i>Deschampsia flexuosa</i>	Canche flexueuse	AC	LC	-	-
<i>Dianthus armeria</i>	Œillet Arméria	C	LC	-	-
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cabaret-des-oiseaux	CC	LC	-	-
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	CC	LC	-	-
<i>Echinochloa crus-galli</i>	Pied-de-coq	CC	LC	-	-
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	C	LC	-	-
<i>Eleocharis acicularis</i>	Scirpe épingle	R	LC	-	-
<i>Eleocharis palustris</i>	Scirpe des marais	AC	LC	-	-
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent commun	?	LC	-	-
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissé	CC	LC	-	-
<i>Epilobium parviflorum</i>	Épilobe à petites fleurs	AC	LC	-	-
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à tige carrée	CC	LC	-	-
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	C	LC	-	-
<i>Erica cinerea</i>	Bruyère cendrée	AC	LC	-	-
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle	AR	NA	-	-
<i>Erodium cicutarium</i>	Bec-de-grue à feuilles de ciguë	CC	LC	-	-
<i>Eryngium campestre</i>	Chardon Roland	CC	LC	-	-
<i>Euphorbia amygdaloides</i>	Euphorbe des bois	AC	LC	-	-
<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe petit-cyprès	C	LC	-	-

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Liste rouge	Det ZNIEFF	Protection
<i>Euphorbia dulcis</i>	Euphorbe douce	AC	LC	-	-
<i>Euphorbia esula</i>	Euphorbe éssule	RR	LC	-	-
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveil matin	C	LC	-	-
<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe omblette, Essule ronde	C	LC	-	-
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	CCC	LC	-	-
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	AR	LC	-	-
<i>Fallopia convolvulus</i>	Renouée faux-liseron	C	LC	-	-
<i>Filago vulgaris</i>	Cotonnière commune	AR	LC	-	-
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier	CCC	LC	-	-
<i>Frangula alnus</i>	Bourdain	C	LC	-	-
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	CCC	LC	-	-
<i>Galanthus nivalis</i>	Perce-neige	R	LC	-	-
<i>Galega officinalis</i>	Lilas d'Espagne, Sainfoin d'Espagne	RR	NA	-	-
<i>Galeopsis tetrahit</i>	Galéopsis Tétrahit	C	LC	-	-
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	CCC	LC	-	-
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet mollugine	?	DD	-	-
<i>Galium palustre</i>	Gaillet des marais	CC	LC	-	-
<i>Galium verum</i>	Gaillet jaune	CC	LC	-	-
<i>Genista anglica</i>	Genêt d'Angleterre	R	LC	DZ	-
<i>Genista tinctoria</i>	Genêt des teinturiers	AC	LC	-	-
<i>Geranium columbinum</i>	Pied de pigeon	CC	LC	-	-
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	CCC	LC	-	-
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	CC	LC	-	-
<i>Geranium pusillum</i>	Géranium fluet	AC	LC	-	-
<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	AR	LC	-	-
<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert	CCC	LC	-	-
<i>Geranium rotundifolium</i>	Géranium à feuilles rondes	AC	LC	-	-



Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Liste rouge	Det ZNIEFF	Protection
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune	CCC	LC	-	-
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	CCC	LC	-	-
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	CCC	LC	-	-
<i>Heracleum sphondylium</i>	Grande Berce	CCC	LC	-	-
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchis bouc	AC	LC	-	-
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	CCC	LC	-	-
<i>Holcus mollis</i>	Houlque molle	AC	LC	-	-
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	AC	LC	-	-
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe des bois	AR	LC	-	-
<i>Hypericum hirsutum</i>	Millepertuis velu	AR	LC	-	-
<i>Hypericum humifusum</i>	Millepertuis couché	AC	LC	-	-
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	CCC	LC	-	-
<i>Hypericum pulchrum</i>	Millepertuis élégant	AC	LC	-	-
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	CCC	LC	-	-
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	C	LC	-	-
<i>Inula conyza</i>	Inule squarreuse	AC	LC	-	-
<i>Inula salicina</i>	Inule à feuilles de saule	RR	LC	DZ	-
<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide	AR	LC	-	-
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore	CCC	LC	-	-
<i>Juglans regia</i>	Noyer	AC	NA	-	-
<i>Juncus acutiflorus</i>	Jonc acutiflore	AC	LC	-	-
<i>Juncus bufonius</i>	Jonc des crapauds	C	LC	-	-
<i>Juncus bulbosus</i>	Jonc bulbeux	AC	LC	-	-
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	C	LC	-	-
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	CCC	LC	-	-
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	CC	LC	-	-
<i>Juncus tenuis</i>	Jonc grêle	C	NA	-	-

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Liste rouge	Det ZNIEFF	Protection
<i>Kickxia spuria</i>	Linaire bâtarde	AC	LC	-	-
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs	C	LC	-	-
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	CC	LC	-	-
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc	AR	LC	-	-
<i>Lamium hybridum</i>	Lamier hybride	R	LC	-	-
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	CC	LC	-	-
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	CCC	LC	-	-
<i>Larix decidua</i>	Mélèze d'Europe	-	-	-	-
<i>Lathyrus aphaca</i>	Gesse aphyllé	R	LC	-	-
<i>Lathyrus hirsutus</i>	Gesse hérissée	AR	LC	-	-
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles	R	NA	-	-
<i>Lathyrus linifolius</i>	Gesse des montagnes	AR	LC	-	-
<i>Lathyrus pratensis</i>	Gesse des prés	CC	LC	-	-
<i>Lathyrus sylvestris</i>	Gesse des bois	RRR	LC	-	-
<i>Lathyrus tuberosus</i>	Gesse tubéreuse	AR	LC	-	-
<i>Lemna minor</i>	Petite Lentille d'eau	C	LC	-	-
<i>Leontodon saxatilis</i>	Liondent -pissenlit	R	LC	-	-
<i>Lepidium campestre</i>	Passerage champêtre	AR	LC	-	-
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite commune	?	DD	-	-
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène	CCC	LC	-	-
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	CC	LC	-	-
<i>Listera ovata</i>	Listère à feuilles ovales	AR	LC	-	-
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	CCC	LC	-	-
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	CCC	LC	-	-
<i>Lonicera xylosteum</i>	Chèvrefeuille des haies	AR	LC	-	-
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	CCC	LC	-	-
<i>Lotus pedunculatus</i>	Lotier des marais	C	LC	-	-

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Liste rouge	Det ZNIEFF	Protection
<i>Luzula campestris</i>	Luzule champêtre	C	LC	-	-
<i>Luzula multiflora</i>	Luzule à nombreuses fleurs	AC	LC	-	-
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycopce d'Europe	CCC	LC	-	-
<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire	CC	LC	-	-
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	CC	LC	-	-
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	CCC	LC	-	-
<i>Mahonia aquifolium</i>	Mahonia faux-houx	R	NA	-	-
<i>Malus sylvestris</i>	Pommier sauvage	AR	LC	-	-
<i>Malva alcea</i>	Mauve alcée	RR	LC	-	-
<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée	AR	LC	-	-
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve des bois	AR	LC	-	-
<i>Matricaria maritima</i>	Matricaire maritime	.	NE	-	-
<i>Matricaria perforata</i>	Matricaire inodore	CC	LC	-	-
<i>Matricaria recutita</i>	Camomille sauvage	AR	LC	-	-
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne tachetée	C	LC	-	-
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	CCC	LC	-	-
<i>Medicago minima</i>	Luzerne naine	R	LC	-	-
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	C	LC	-	-
<i>Melampyrum arvense</i>	Mélampyre des champs	R	LC	-	-
<i>Melampyrum cristatum</i>	Mélampyre à crêtes	RR	LC	-	-
<i>Melampyrum pratense</i>	Mélampyre des prés	AC	LC	-	-
<i>Melilotus albus</i>	Mélicot blanc	AR	LC	-	-
<i>Melittis melissophyllum</i>	Mélitte à feuilles de mélisse	R	LC	-	-
<i>Mentha arvensis</i>	Menthe des champs	AC	LC	-	-
<i>Mentha pulegium</i>	Menthe pouliot	AR	LC	-	-
<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes	C	LC	-	-
<i>Mespilus germanica</i>	Néflier	AR	LC	-	-

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Liste rouge	Det ZNIEFF	Protection
<i>Molinia caerulea</i>	Molinie bleue	AC	LC	-	-
<i>Muscari comosum</i>	Muscari à toupet	AC	LC	-	-
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	CC	LC	-	-
<i>Myosotis discolor</i>	Myosotis bicolore	AR	LC	-	-
<i>Myosotis ramosissima</i>	Myosotis rameux	AR	LC	-	-
<i>Myosotis scorpioides</i>	Myosotis des marais	?	DD	-	-
<i>Myosurus minimus</i>	Ratoncule naine	RR	LC	DZ	-
<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	Jonquille des bois	RR	LC	-	-
<i>Neottia nidus-avis</i>	Néottie nid d'oiseau	R	LC	-	-
<i>Nuphar lutea</i>	Nénuphar jaune	AR	LC	-	-
<i>Odontites vernus</i>	Euphrase rouge	AC	LC	-	-
<i>Oenanthe aquatica</i>	Oenanthe aquatique	AR	LC	-	-
<i>Oenothera biennis</i>	Onagre bisannuelle	?	NA	-	-
<i>Onobrychis viciifolia</i>	Sainfoin	RR	NA	-	-
<i>Ononis spinosa</i>	Bugrane épineuse	CC	LC	-	-
<i>Orchis mascula</i>	Orchis mâle	AR	LC	-	-
<i>Ornithogalum angustifolium</i>	Ornithogale à feuilles étroites	?	DD	-	-
<i>Ornithogalum pyrenaicum</i>	Ornithogale des Pyrénées	AC	LC	-	-
<i>Orobanche picridis</i>	Orobanche de la picride	RR	LC	-	-
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot	CC	LC	-	-
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais cultivé	C	LC	-	-
<i>Peucedanum gallicum</i>	Peucedan de France	AR	LC	-	-
<i>Phleum pratense</i>	Fléole des prés	?	LC	-	-
<i>Phragmites australis</i>	Roseau	C	LC	-	-
<i>Picea abies</i>	Epicéa commun	-	-	-	-
<i>Picris echioides</i>	Picride fausse vipérine	C	LC	-	-
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse épervière	CCC	LC	-	-

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Liste rouge	Det ZNIEFF	Protection
<i>Pilosella officinarum</i>	Piloselle	CCC	LC	-	-
<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre	AC	NA	-	-
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	CCC	LC	-	-
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	CCC	LC	-	-
<i>Plantago media</i>	Plantain moyen	AR	LC	-	-
<i>Platanthera chlorantha</i>	Platanthère à fleurs verdâtres	AR	LC	-	-
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	CCC	LC	-	-
<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois	C	LC	-	-
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	CC	LC	-	-
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	CC	LC	-	-
<i>Polygala vulgaris</i>	Polygala commun	AC	LC	-	-
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon multiflore	CC	LC	-	-
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	CCC	LC	-	-
<i>Polygonum persicaria</i>	Renouée persicaire	CC	LC	-	-
<i>Polygonum persicaria</i>	Persicaire	CC	LC	-	-
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	RR	NA	-	-
<i>Populus nigra</i>	Peuplier commun noir	R	LC	-	-
<i>Populus tremula</i>	Tremble	CC	LC	-	-
<i>Populus x canescens</i>	Peuplier grisard	R	NA	-	-
<i>Potamogeton natans</i>	potamot nageant	R	LC	-	-
<i>Potentilla erecta</i>	Tormentille	C	LC	-	-
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	CCC	LC	-	-
<i>Primula veris</i>	Primevère officinale	CCC	LC	-	-
<i>Prunella laciniata</i>	Brunelle laciniée	R	LC	-	-
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	CCC	LC	-	-
<i>Prunus avium</i>	Merisier vrai	CC	LC	-	-
<i>Prunus padus</i>	Cerisier à grappes	RRR	NA	-	-

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Liste rouge	Det ZNIEFF	Protection
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	CCC	LC	-	-
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle	CC	LC	-	-
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	C	LC	-	-
<i>Pulmonaria longifolia</i>	Pulmonaire à feuilles longues	C	LC	-	-
<i>Pulmonaria officinalis</i>	Pulmonaire officinale	.	NE	-	-
<i>Pyrus cordata</i>	Poirier à feuilles en cœur	RRR	DD	-	-
<i>Pyrus pyraeaster</i>	Poirier sauvage	?	LC	-	-
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile	CCC	LC	-	-
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	CCC	LC	-	-
<i>Quercus rubra</i>	Chêne rouge	.	NA	-	-
<i>Ranunculus acris</i>	Bouton d'or	CCC	LC	-	-
<i>Ranunculus auricomus</i>	Renoncule à tête d'or	AC	LC	-	-
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse	CC	LC	-	-
<i>Ranunculus ficaria</i>	Ficaire fausse renoncule	CC	LC	-	-
<i>Ranunculus flammula</i>	Renoncule flammette	C	LC	-	-
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	CCC	LC	-	-
<i>Ranunculus sceleratus</i>	Renoncule scélérate	AC	LC	-	-
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	AC	LC	-	-
<i>Reseda luteola</i>	Réséda des teinturiers	AC	LC	-	-
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	AR	NA	-	-
<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif	AC	LC	-	-
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	CC	NA	-	-
<i>Rorippa amphibia</i>	Rorippe amphibie	C	LC	-	-
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	CC	LC	-	-
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	?	DD	-	-
<i>Rosa rubiginosa</i>	Rosier rubiginoux	RR	LC	DZ	-
<i>Rubus gr. fruticosus</i>	Ronce commune	?	DD	-	-

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Liste rouge	Det ZNIEFF	Protection
<i>Rubus ulmifolius</i>	Ronce à feuilles d'Orme	?	DD	-	-
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille des prés	CCC	LC	-	-
<i>Rumex acetosella</i>	Petite Oseille	CC	LC	-	-
<i>Rumex conglomeratus</i>	Patience agglomérée	C	LC	-	-
<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue	CCC	LC	-	-
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	CC	LC	-	-
<i>Rumex sanguineus</i>	Patience sanguine	CC	LC	-	-
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	C	LC	-	-
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule roux-cendré	CC	LC	-	-
<i>Salix babylonica</i>	Saule de Babylone	.	NA	-	-
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	AC	LC	-	-
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	C	LC	-	-
<i>Salvia pratensis</i>	Sauge des prés	AC	LC	-	-
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	CCC	LC	-	-
<i>Sanguisorba minor</i>	Petite Pimprenelle	CC	LC	-	-
<i>Sanicula europaea</i>	Sanicle d'Europe	AR	LC	-	-
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale	AR	LC	-	-
<i>Saxifraga granulata</i>	Saxifrage granulé	AR	LC	-	-
<i>Scabiosa columbaria</i>	Scabieuse colombarie	AC	LC	-	-
<i>Scorzonera humilis</i>	Scorsonère des prés, Petit scorsonère	AC	LC	-	-
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofulaire noueuse	C	LC	-	-
<i>Securigera varia</i>	Coronille bigarrée	AR	LC	-	-
<i>Sedum acre</i>	Orpin âcre	AC	LC	-	-
<i>Sedum album</i>	Orpin blanc	AR	LC	-	-
<i>Sedum rupestre</i>	Orpin réfléchi	AR	LC	-	-
<i>Sedum telephium</i>	Orpin reprise	AR	LC	-	-
<i>Senecio erucifolius</i>	Séneçon à feuilles de roquette	R	LC	-	-

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Liste rouge	Det ZNIEFF	Protection
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon sud-africain	RR	NA	-	-
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon de Jacob	CCC	LC	-	-
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	CCC	LC	-	-
<i>Sequoiadendron giganteum</i>	Séquoia géant	-	-	-	-
<i>Serratula tinctoria</i>	Serratule des teinturiers	AR	LC	-	-
<i>Silaum silaus</i>	Silaüs des prés	AC	LC	-	-
<i>Silene flos-cuculi</i>	Lychnis fleur de coucou	C	LC	-	-
<i>Silene latifolia</i>	Compagnon blanc	CCC	LC	-	-
<i>Silene vulgaris</i>	Silène enflé	AC	LC	-	-
<i>Solanum dulcamara</i>	Douce-amère	CCC	LC	-	-
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire	CC	LC	-	-
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron rude	CCC	LC	-	-
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron potager	CC	LC	-	-
<i>Sorbus aucuparia</i>	Sorbier des oiseleurs	R	LC	-	-
<i>Sorbus domestica</i>	Cormier	R	LC	-	-
<i>Sorbus torminalis</i>	Alisier torminal	CC	LC	-	-
<i>Spergularia rubra</i>	Spergulaire rouge	AR	LC	-	-
<i>Stachys officinalis</i>	Épiaire officinale	CC	LC	-	-
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des bois	C	LC	-	-
<i>Stellaria graminea</i>	Stellaire graminée	C	LC	-	-
<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée	CC	LC	-	-
<i>Stellaria media</i>	Mouron des oiseaux	CCC	LC	-	-
<i>Succisa pratensis</i>	Succise des prés	CC	LC	-	-
<i>Symphytum officinale</i>	Grande Consoude	AC	LC	-	-
<i>Tamus communis</i>	Tamier commun	CC	LC	-	-
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune	AR	LC	-	-
<i>Taraxacum campylodes (=Taraxacum officinale)</i>	Pissenlits	.	NE	-	-



Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Liste rouge	Det ZNIEFF	Protection
<i>Taxodium distichum</i>	Cyprès chauve	-	-	-	-
<i>Taxus baccata</i>	If	.	NA	-	-
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée scorodoine	CC	LC	-	-
<i>Thalictrum flavum</i>	Pigamon jaune	R	LC	DZ	PR
<i>Thuja occidentalis</i>	Thuya du Canada	-	-	-	-
<i>Tilia tomentosa</i>	Tilleul argenté	-	-	-	-
<i>Torilis japonica</i>	Torilis du Japon	C	LC	-	-
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	C	LC	-	-
<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle jaune	CC	LC	-	-
<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	C	LC	-	-
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	CCC	LC	-	-
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	CCC	LC	-	-
<i>Triticum aestivum</i>	Blé tendre	.	NA	-	-
<i>Typha angustifolia</i>	Massette à feuilles étroites	RR	LC	-	-
<i>Typha latifolia</i>	Massette à larges feuilles	AC	LC	-	-
<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe	C	LC	-	-
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	CCC	LC	-	-
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	CCC	LC	-	-
<i>Valeriana officinalis</i>	Valériane officinale	C	LC	-	-
<i>Valerianella locusta</i>	Mâche	AC	LC	-	-
<i>Verbascum blattaria</i>	Molène blattaire	R	LC	-	-
<i>Verbascum densiflorum</i>	Molène -bouillon-blanc	RR	LC	-	-
<i>Verbascum pulverulentum</i>	Molène pulvérulente	R	LC	-	-
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	CCC	LC	-	-
<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs	CCC	LC	-	-
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit chêne	CCC	LC	-	-
<i>Veronica hederifolia</i>	Véronique à feuilles de lierre	C	LC	-	-

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Liste rouge	Det ZNIEFF	Protection
<i>Veronica montana</i>	Véronique des montagnes	R	LC	-	-
<i>Veronica officinalis</i>	Véronique officinale	C	LC	-	-
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	CCC	NA	-	-
<i>Veronica polita</i>	Véronique luisante	R	LC	-	-
<i>Veronica serpyllifolia</i>	Véronique à feuilles de serpolet	C	LC	-	-
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne mancienne	AC	LC	-	-
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier	AC	LC	-	-
<i>Vicia cracca</i>	Vesce en épis	AC	LC	-	-
<i>Vicia hirsuta</i>	Vesce hérissée	C	LC	-	-
<i>Vicia lathyroides</i>	Vesce printannière	RR	LC	DZ	-
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	CC	LC	-	-
<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies	C	LC	-	-
<i>Vicia tetrasperma</i>	Vesce à quatre graines	AC	LC	-	-
<i>Vinca major</i>	Grande pervenche	.	NA	-	-
<i>Vinca minor</i>	Petite Pervenche	C	LC	-	-
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>	Dompte-venin	RR	LC	-	-
<i>Viola arvensis</i>	Pensée des champs	CC	LC	-	-
<i>Viola odorata</i>	Violette odorante	C	LC	-	-
<i>Viola reichenbachiana</i>	Violette des bois	C	LC	-	-
<i>Viola tricolor</i>	Pensée sauvage	.	NE	-	-
<i>Viscum album</i>	Gui	C	LC	-	-
<i>Vitis vinifera</i>	Vigne cultivée	RR	DD	-	-
<i>Vulpia bromoides</i>	Vulpie queue-d'écureuil	AC	LC	-	-

Légende : Statut de rareté :

CCC. : Espèce extrêmement commune, CC : Espèce très commune, C : Espèce commune, AR : Espèce assez rare, R : Espèce rare, RR : Espèce très rare n.a : Fréquence non calculée pour cette espèce,

Cot. IUCN CVL : Cotation IUCN de la liste rouge Centre-Val de Loire

LC : Préoccupation mineure, NA : Non applicable, NE : Non évaluée

DZ : Déterminante de ZNIEFF

PR : Espèce protégée à l'échelle régionale